



A C T U A R I E L L E S

Les comptes prévoyance 2024

S'améliorent

Vendredi 27 juin 2025
Luka DEBATISTA

Branche de la
Répartition
Pharmaceutique



Ce que nous allons aborder

- Vos cotisations ont augmenté au 1^{er} janvier 2024
- La sinistralité est analysée
- Les provisions sont validées
- Vos comptes s'améliorent
- La liquidation est étudiée
- Le compte de PB est prometteur



Vos cotisations

Ont, à nouveau, augmenté au 1^{er} janvier 2024

Combien ça coûte ?



Les cotisations ont augmenté de 7%

- Les cotisations ont augmenté de 7% en 2024
Pour les cadres et les non-cadres
- Et avaient déjà augmenté de 17% en 2023
Pour les cadres et les non-cadres
- Soit une augmentation de 25% en 2 ans
Les cotisations n'avaient pas augmenté depuis l'accord de 2016
- Les cotisations ont été maintenues au 1^{er} janvier 2025



Les cotisations 2023

	Cadres		Non-cadres	
	TA	TB	TA	TB
Incapacité	0,40%	0,40%	1,03%	1,03%
Invalidité	0,43%	0,43%	0,67%	0,67%
Décès	0,92%	0,92%	0,42%	0,42%
Total	1,75%	1,75%	2,12%	2,12%
Mensualisation			0,77%	0,77%
Total			2,89%	2,89%

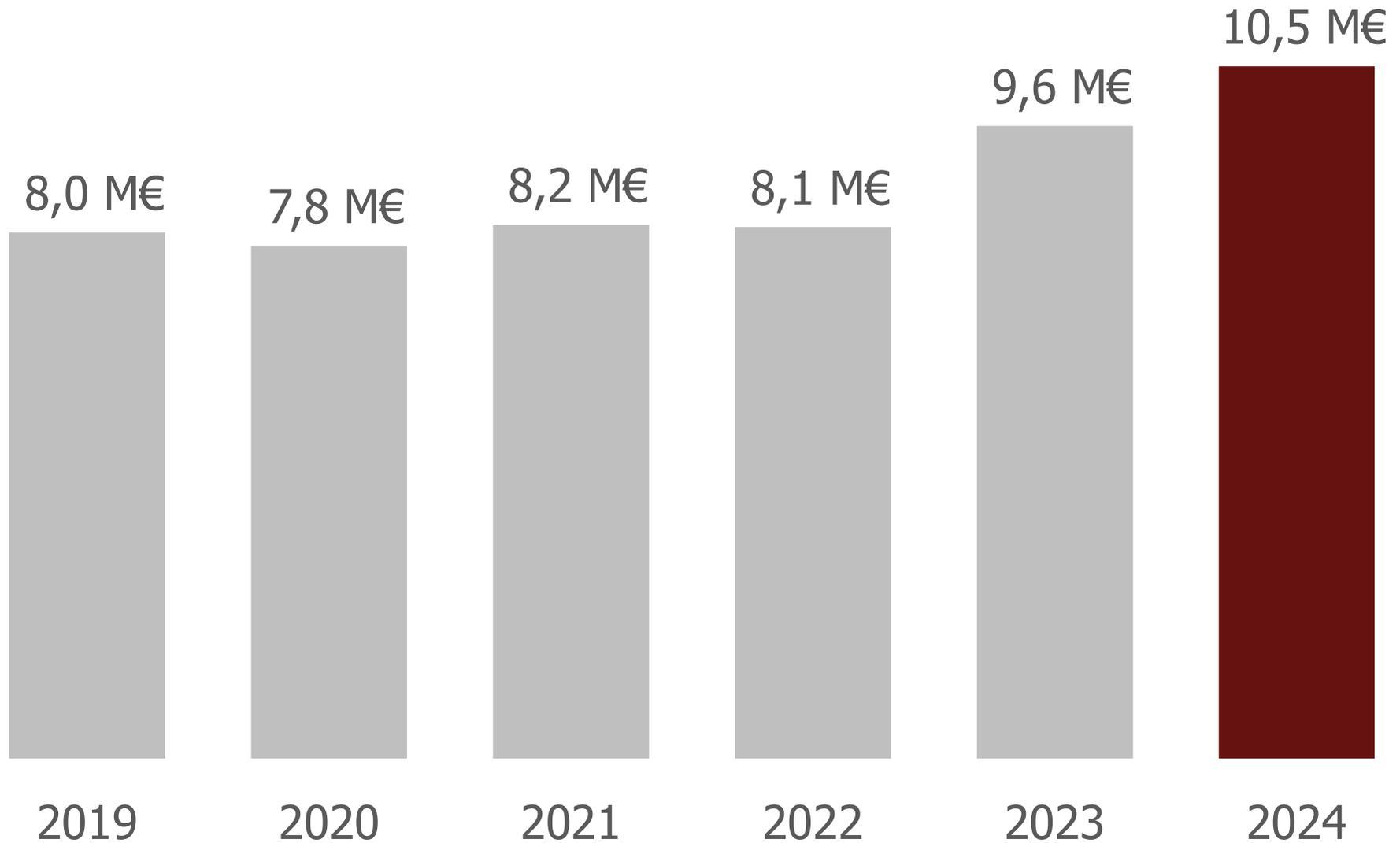


Les cotisations 2024 et 2025

	Cadres		Non-cadres	
	TA	TB	TA	TB
Incapacité	0,43%	0,43%	1,10%	1,10%
Invalidité	0,46%	0,46%	0,72%	0,72%
Décès	0,98%	0,98%	0,45%	0,45%
Total	1,87%	1,87%	2,27%	2,27%
Mensualisation			0,82%	0,82%
Total			3,09%	3,09%



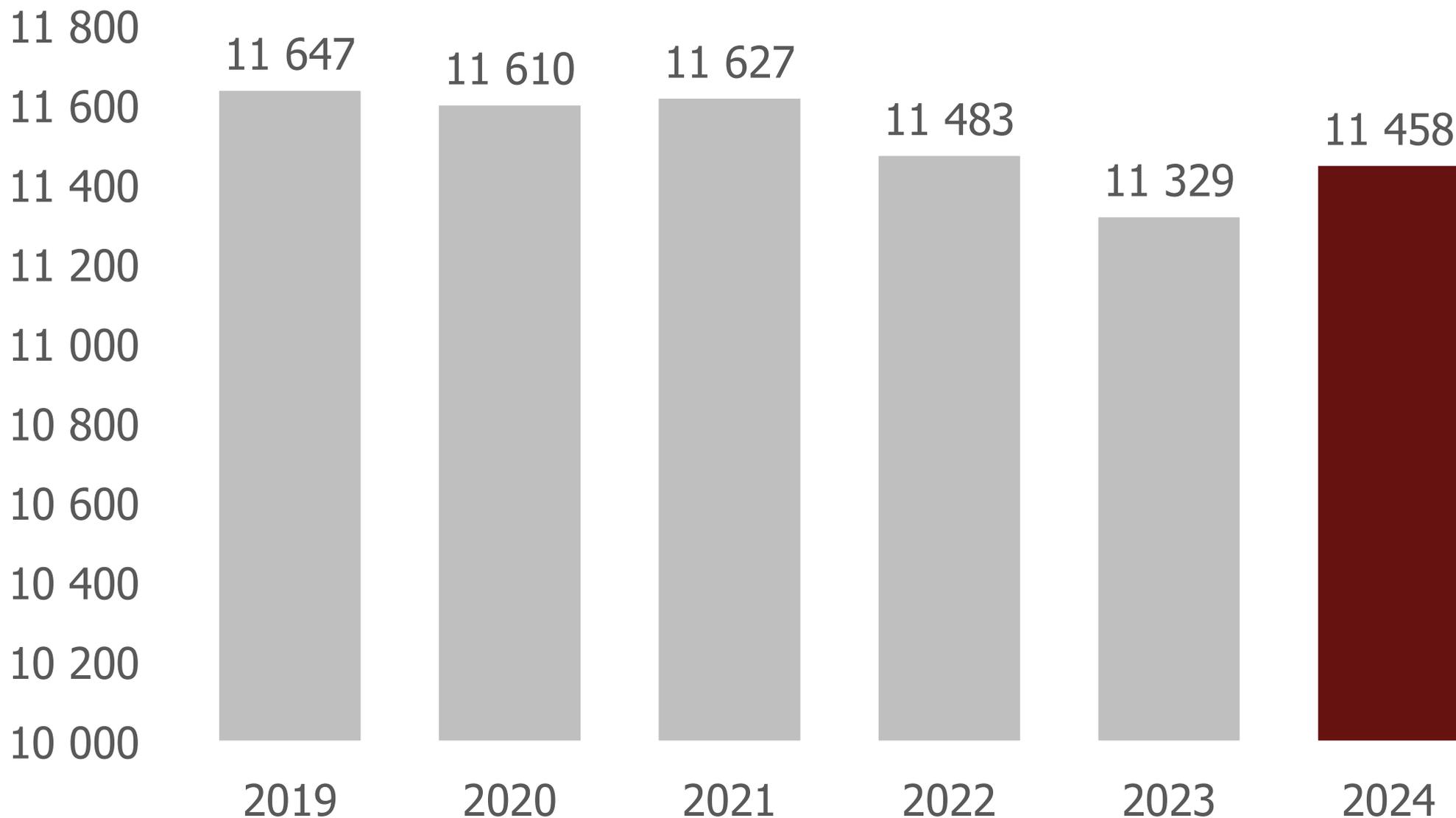
+ 9,4% de cotisations au global



Cotisations brutes par année de survenance dans les comptes 2024



Malgré des effectifs en baisse



Effectifs moyens par année



La part patronale diminue sur les cadres

- Pour respecter la réglementation sur les cadres,
- L'employeur prend en charge 1,50% TA
- Puis 50% sur le reste de la cotisation
- Les augmentations ont diminué la part patronale
De 2016 à 2022 la part de l'employeur était de 100%
En 2023 elle était de 93%
En 2024 elle s'élève à 90%
- Pour les non-cadres, la part employeur est de 50%
Excepté sur la mensualisation qui est prise en charge à 100%



La sinistralité est analysée



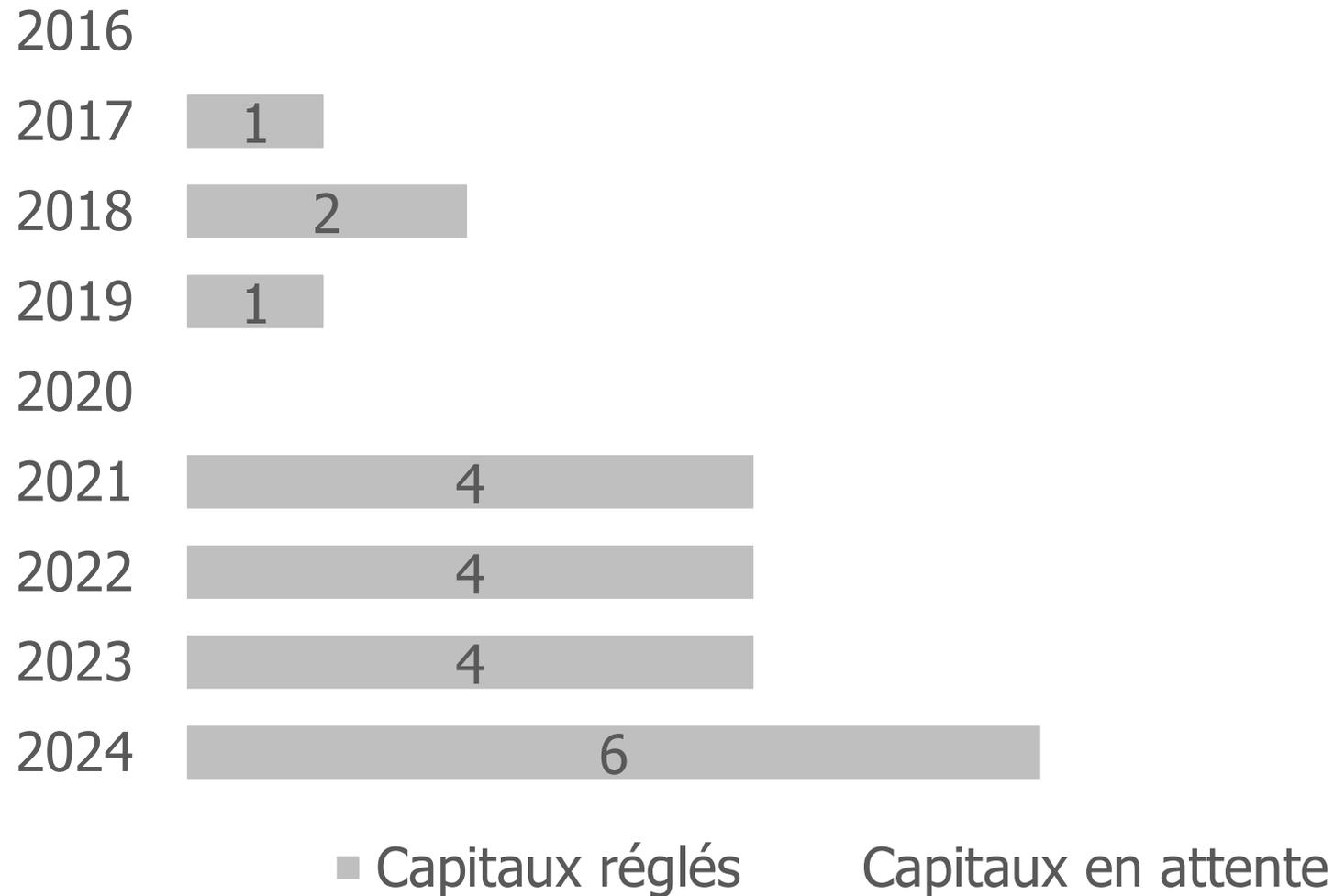


Des méthodologies ont évolué

- Les capitaux décès sont rattachés à l'arrêt de travail
Alors qu'ils étaient rattachés à la date du décès
Ce qui pouvait créer des boni de liquidation
Car la PMGD est associée à l'arrêt de travail
- La rente éducation est provisionnée
Alors qu'il s'agissait uniquement d'un capital constitutif de rente
La provision est maintenant actualisée et probabilisée
- La survenance de la subdélégation a été retravaillée
Les prestations étaient associées à la dernière survenance
Maintenant, les dates d'arrêt de travail sont retracées
Pour être affectées la survenance réelle du sinistre
Cela pouvait également créer des boni sur l'arrêt de travail



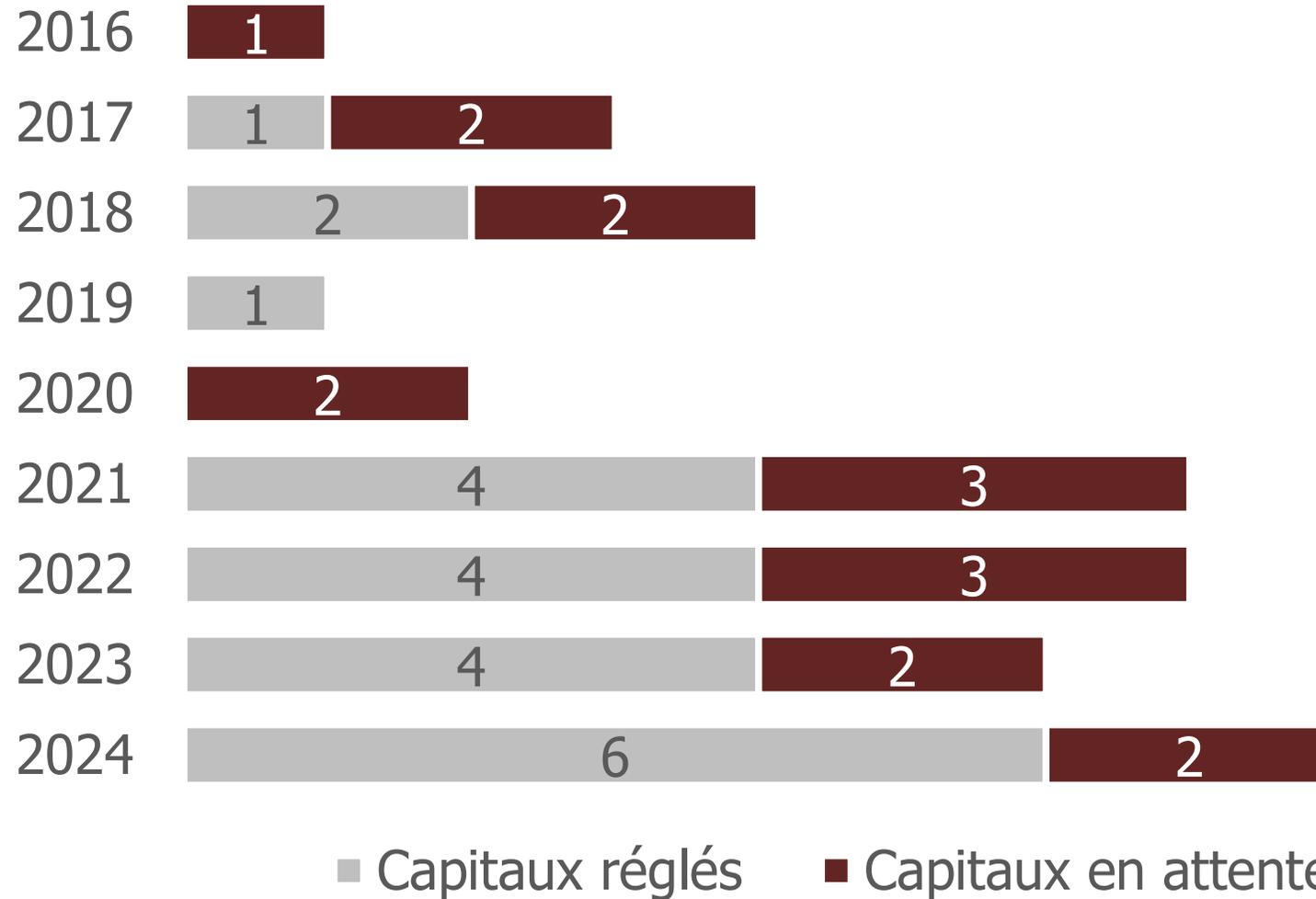
22 capitaux décès sont réglés



Nombre de capitaux décès réglés ou en attente par survenance



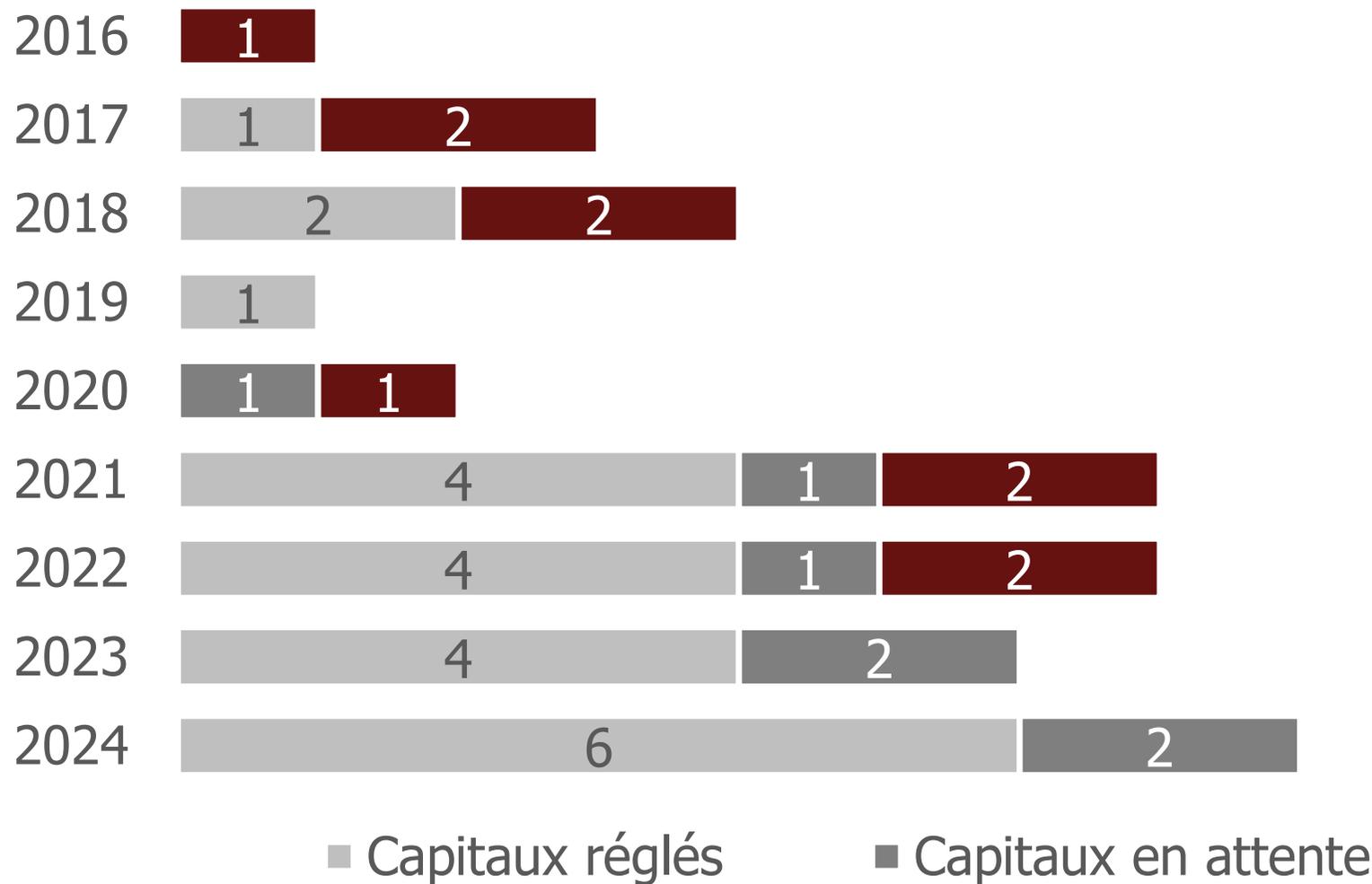
17 capitaux décès sont en attente



Nombre de capitaux décès réglés ou en attente par survenance



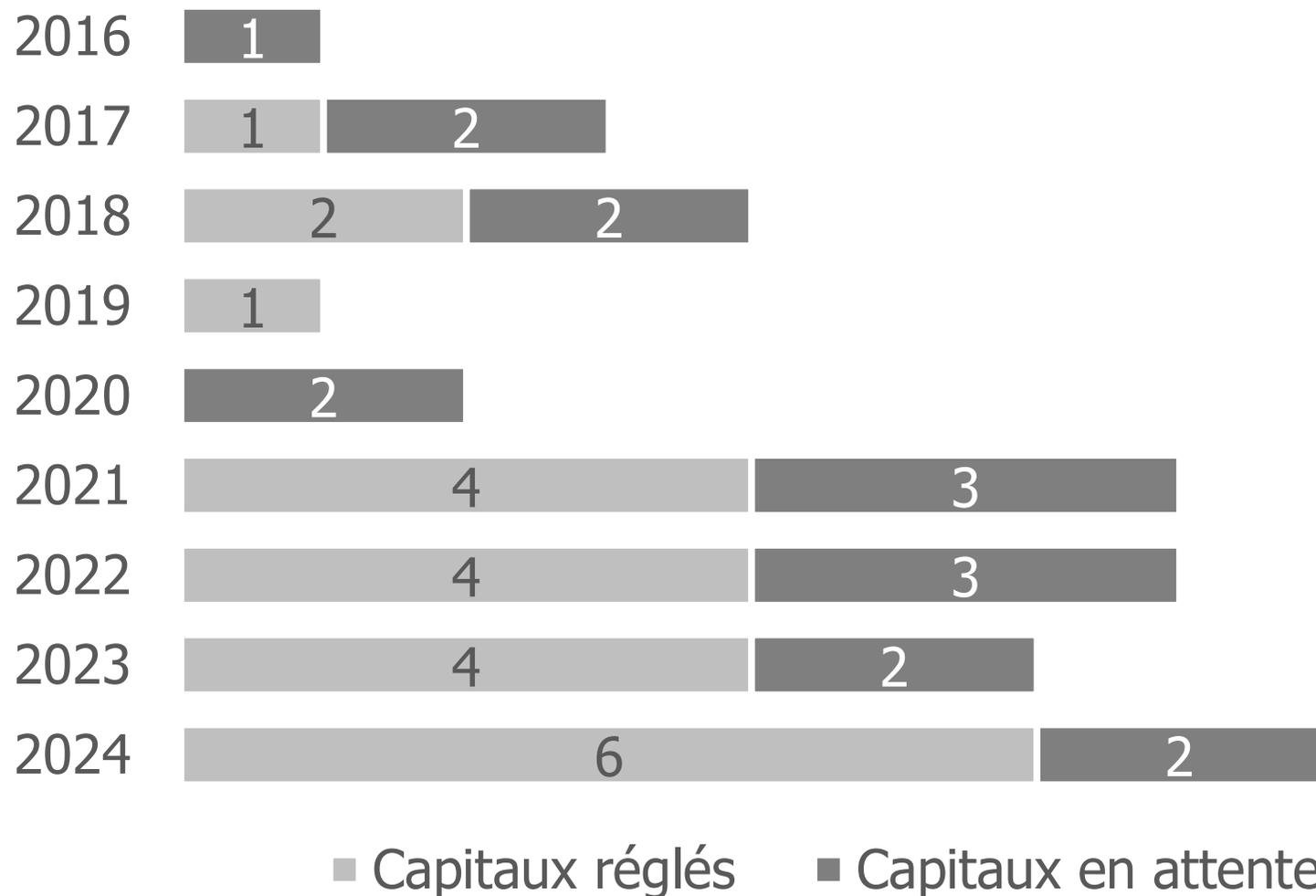
Dont 10 sont en recherche de bénéficiaire



Nombre de capitaux décès réglés ou en attente par survenance



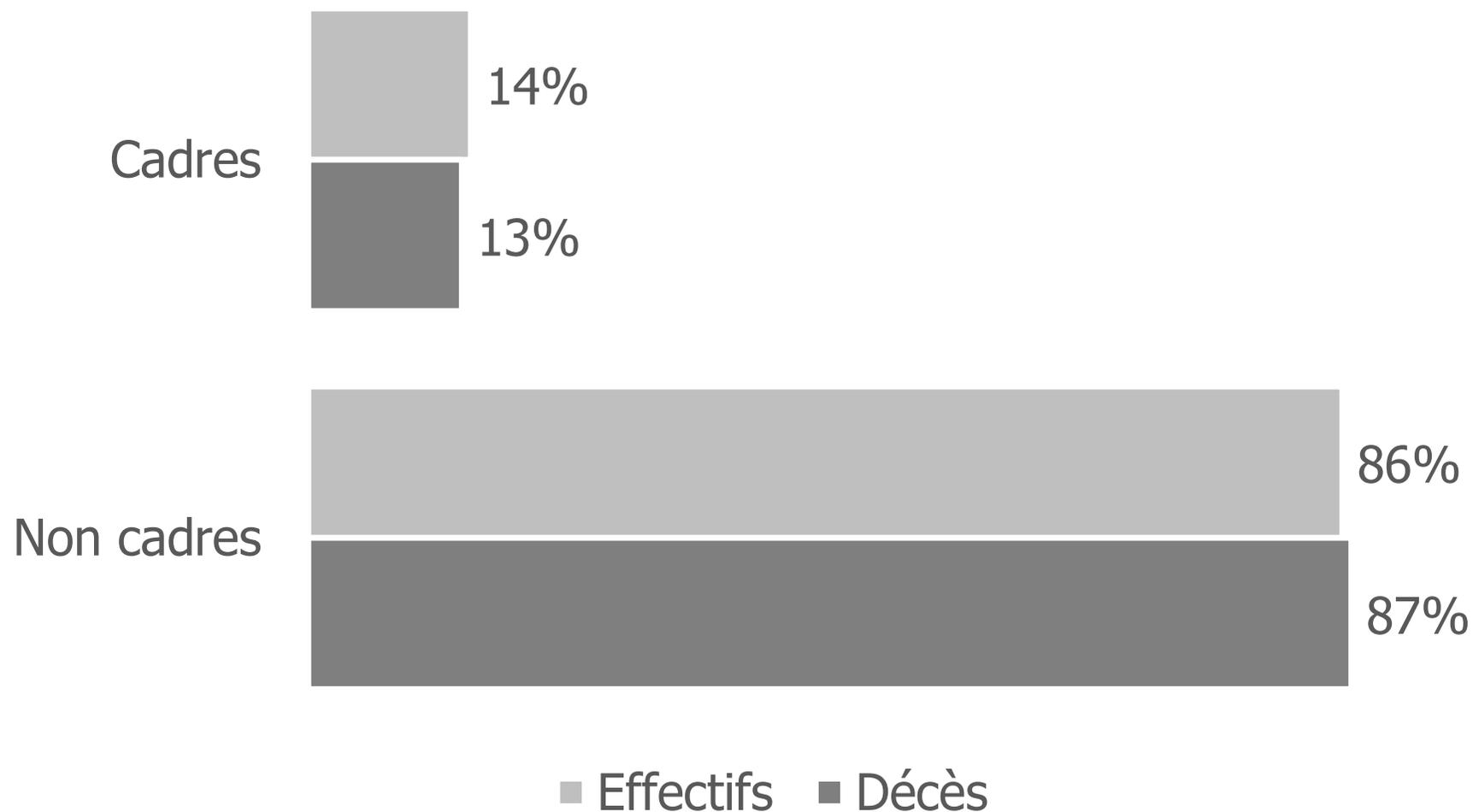
39 capitaux décès sont réglés ou en attente



Nombre de capitaux décès réglés ou en attente par survenance



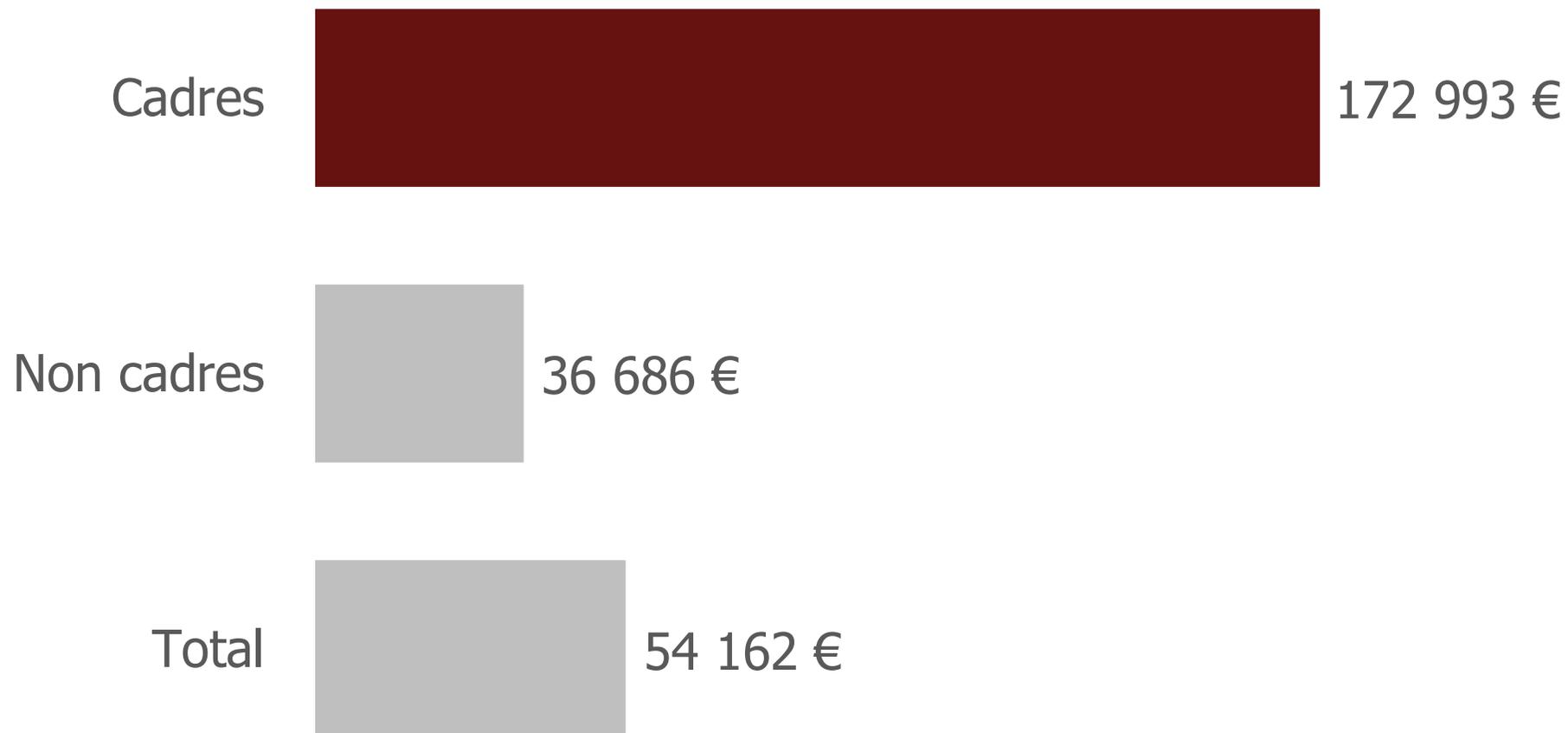
La répartition des décès est cohérente



Répartition du nombre de décès et des effectifs par CSP



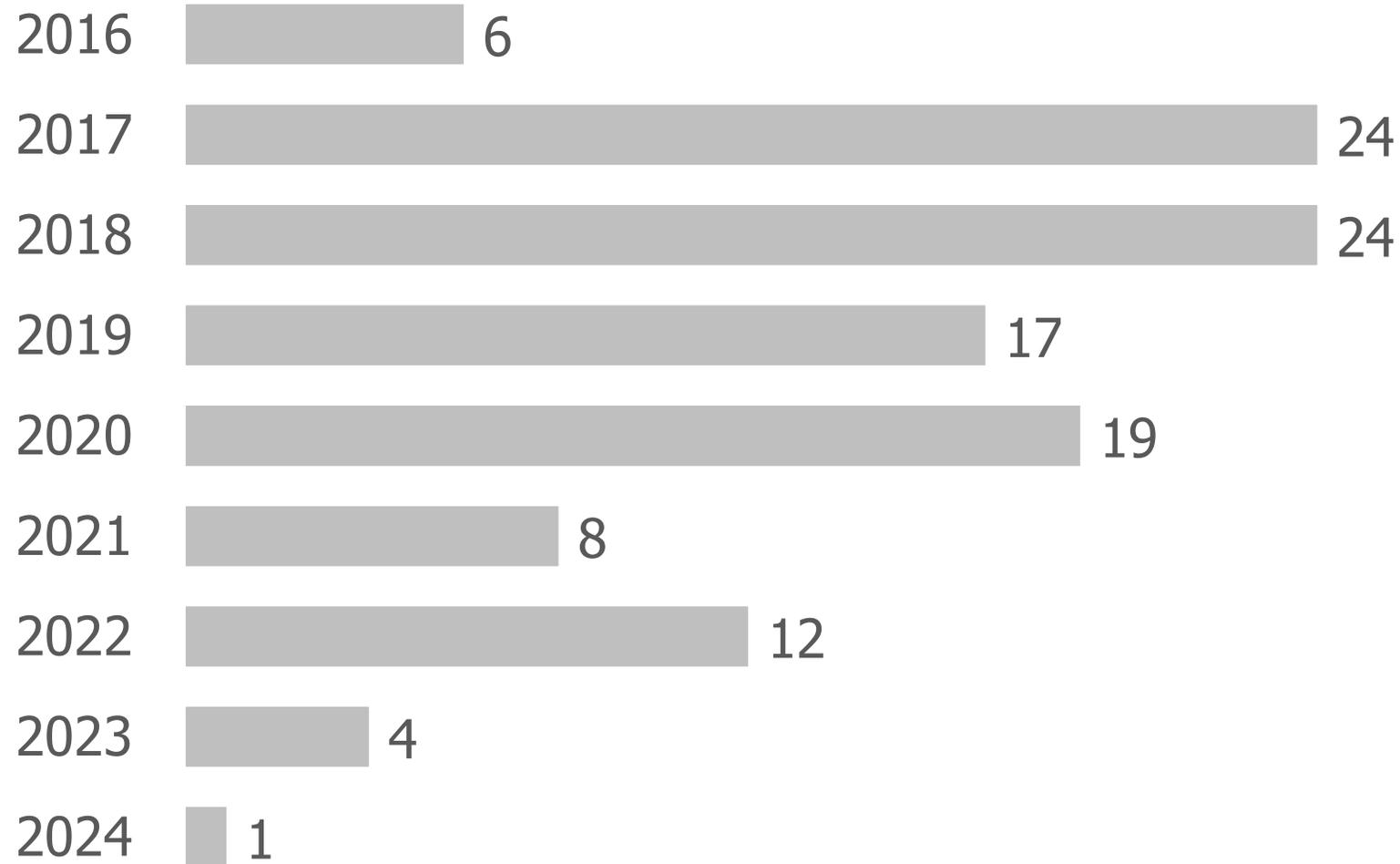
Les capitaux des cadres sont plus importants



Prestation moyenne des capitaux décès par CSP



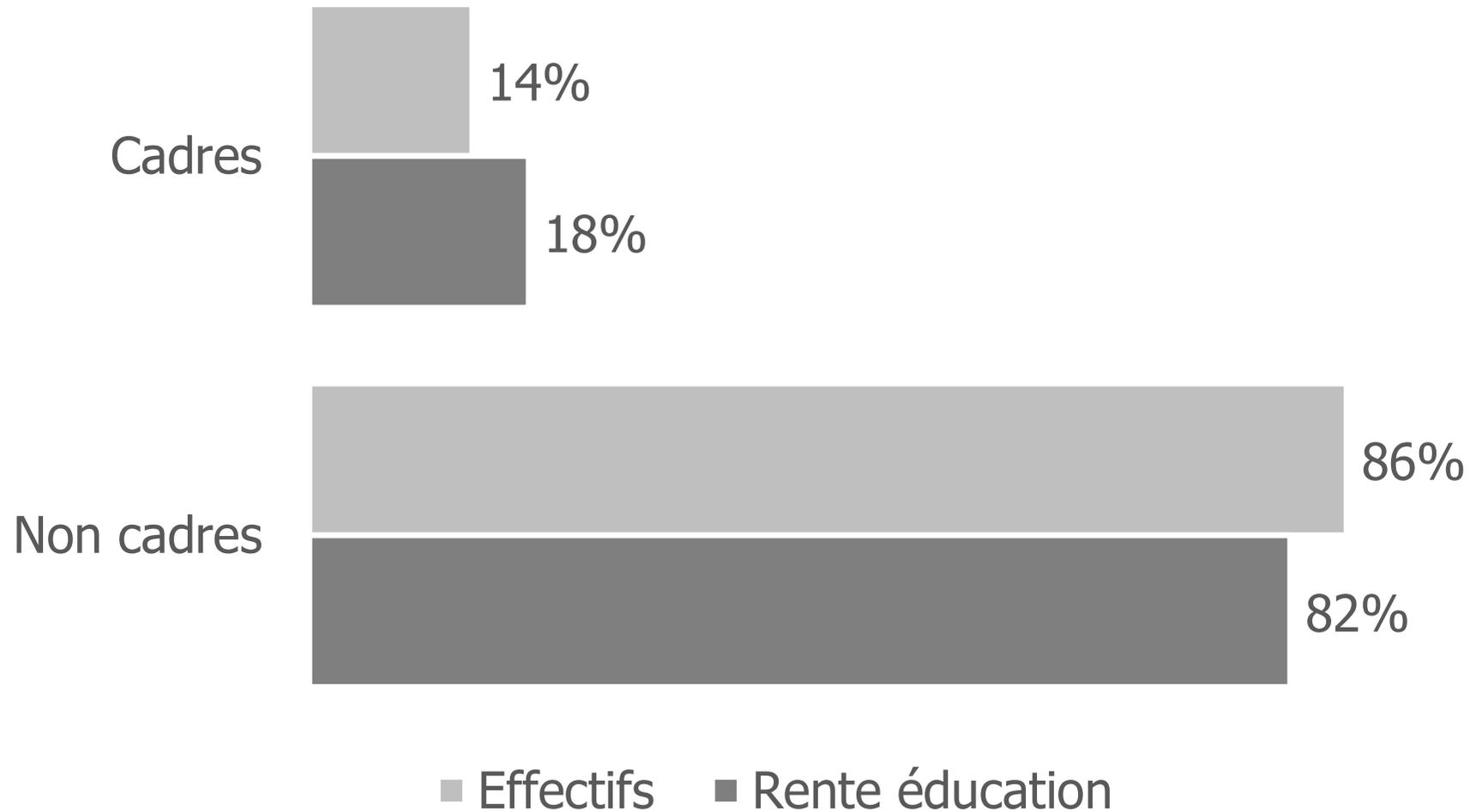
115 rentes éducation sont provisionnées



Nombre de rentes éducation provisionnées en 2024 par survenance



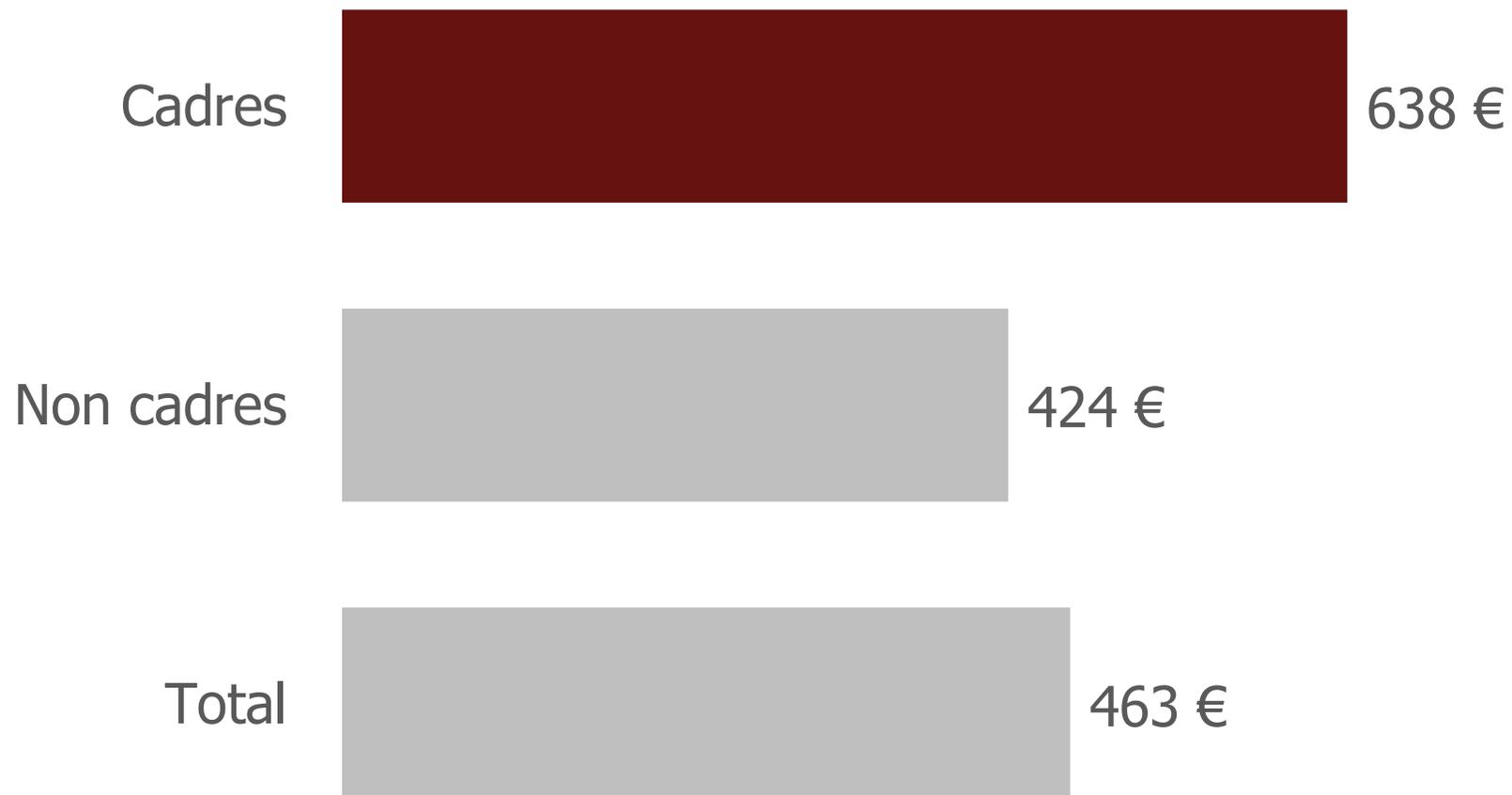
Les cadres ont un peu plus d'enfants



Répartition du nombre de rentes éducation et des effectifs par CSP



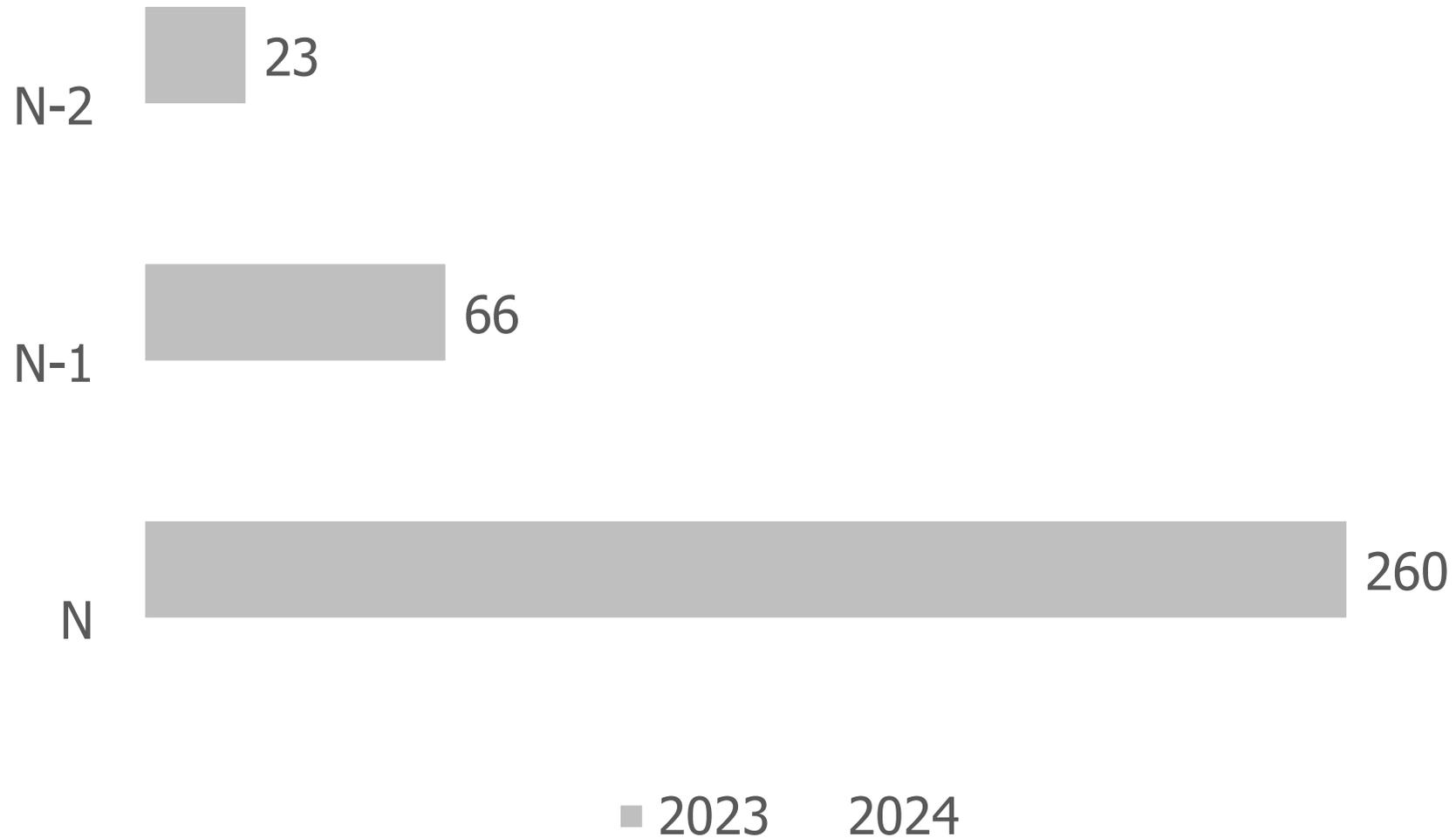
Les rentes des cadres sont plus importantes



Rente moyenne des rentes éducation par CSP



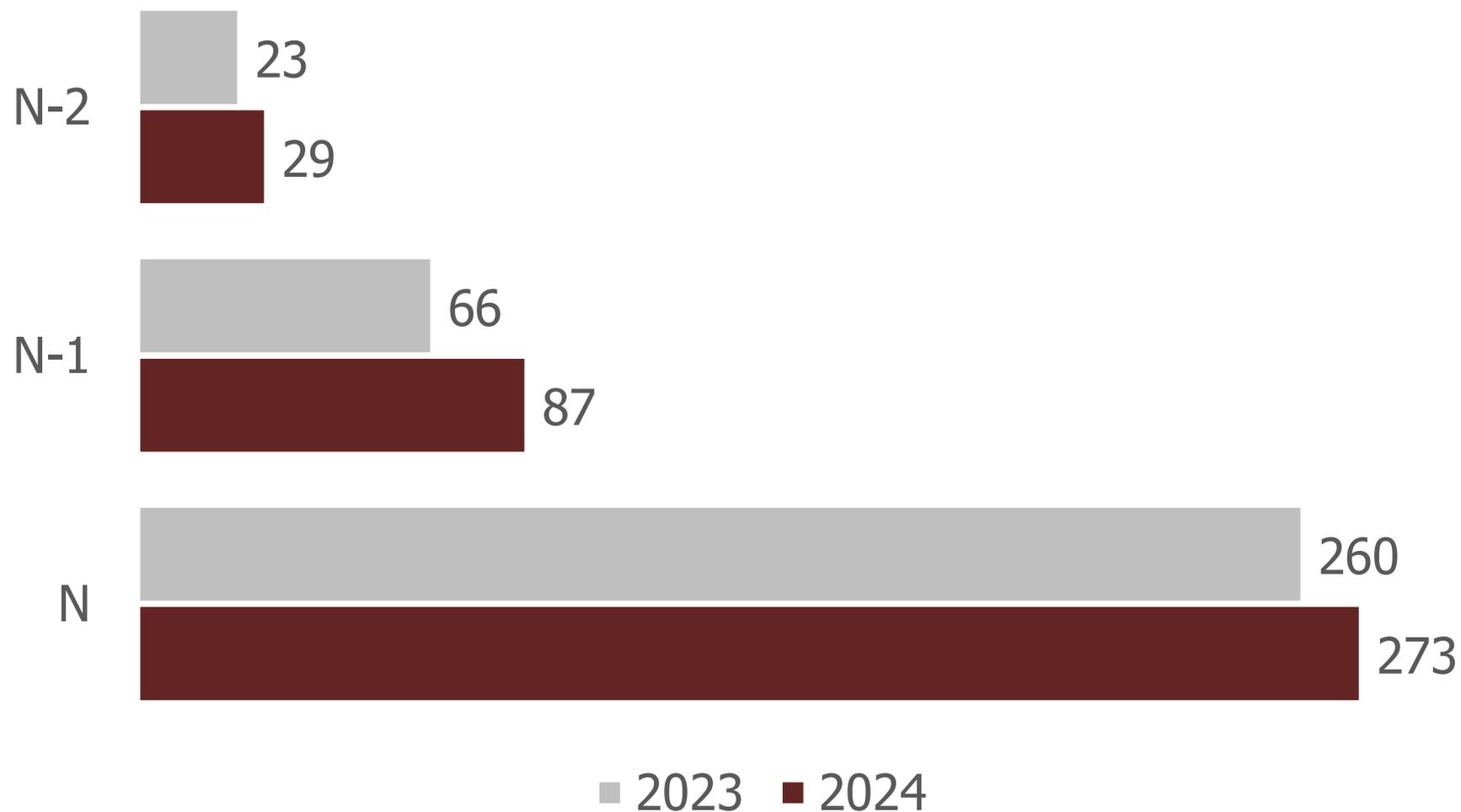
349 rentes incapacité provisionnées en 2023



Nombre de rentes incapacité provisionnées par survenance



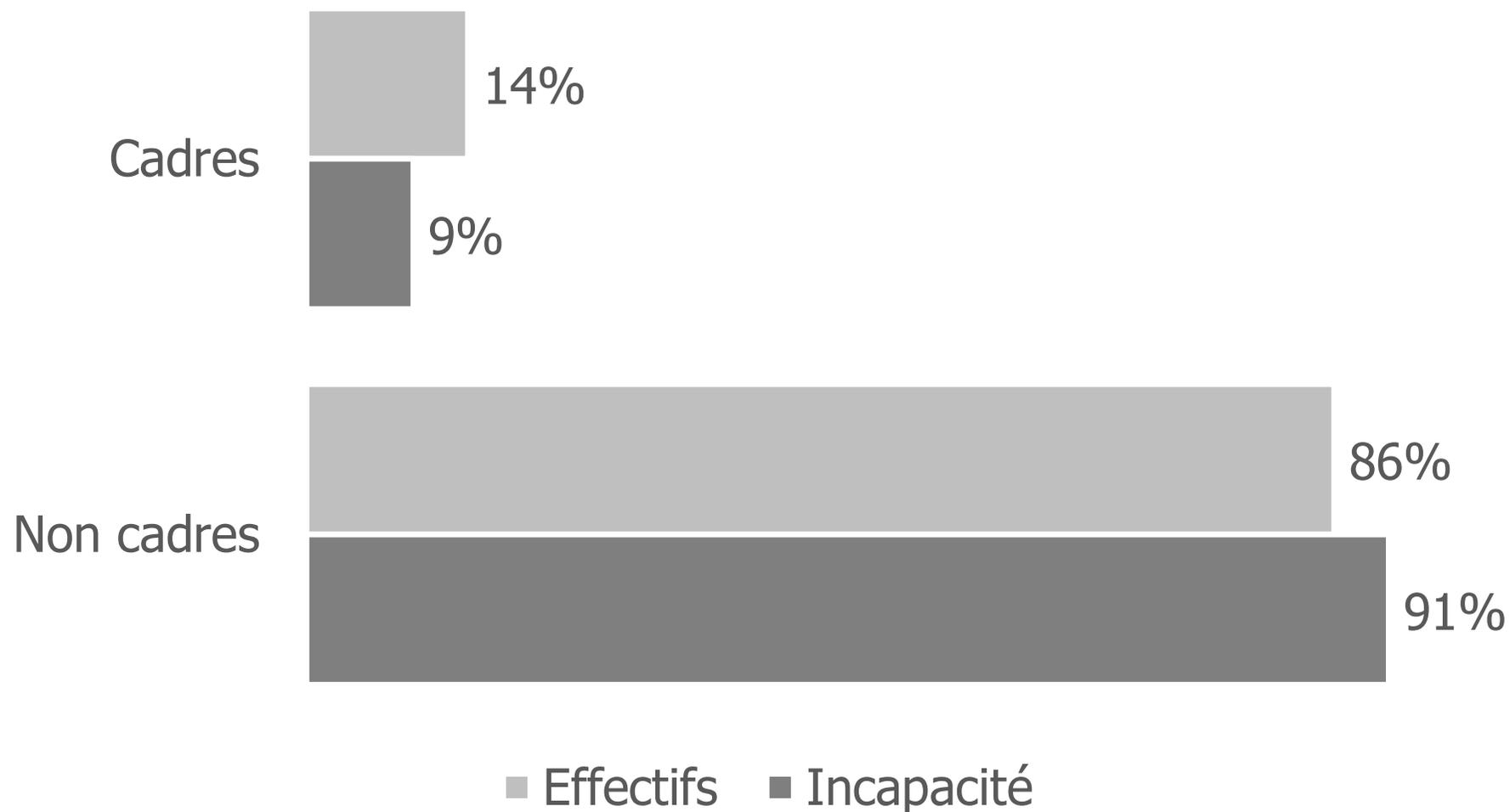
389 rentes incapacité provisionnées en 2024



Nombre de rentes incapacité provisionnées par survenance



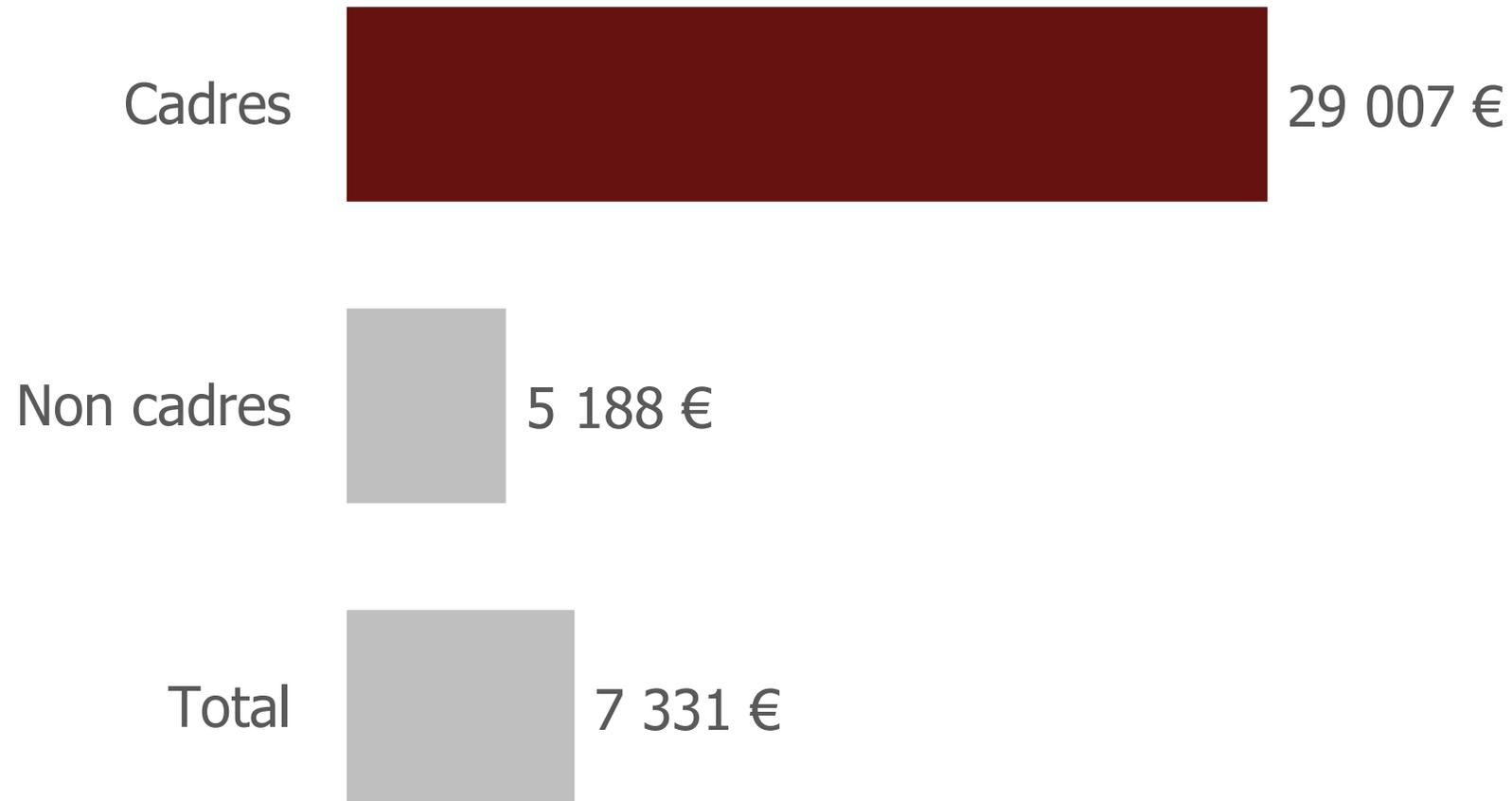
Les non-cadres sont davantage en AT



Répartition du nombre d'incapacité et des effectifs par CSP



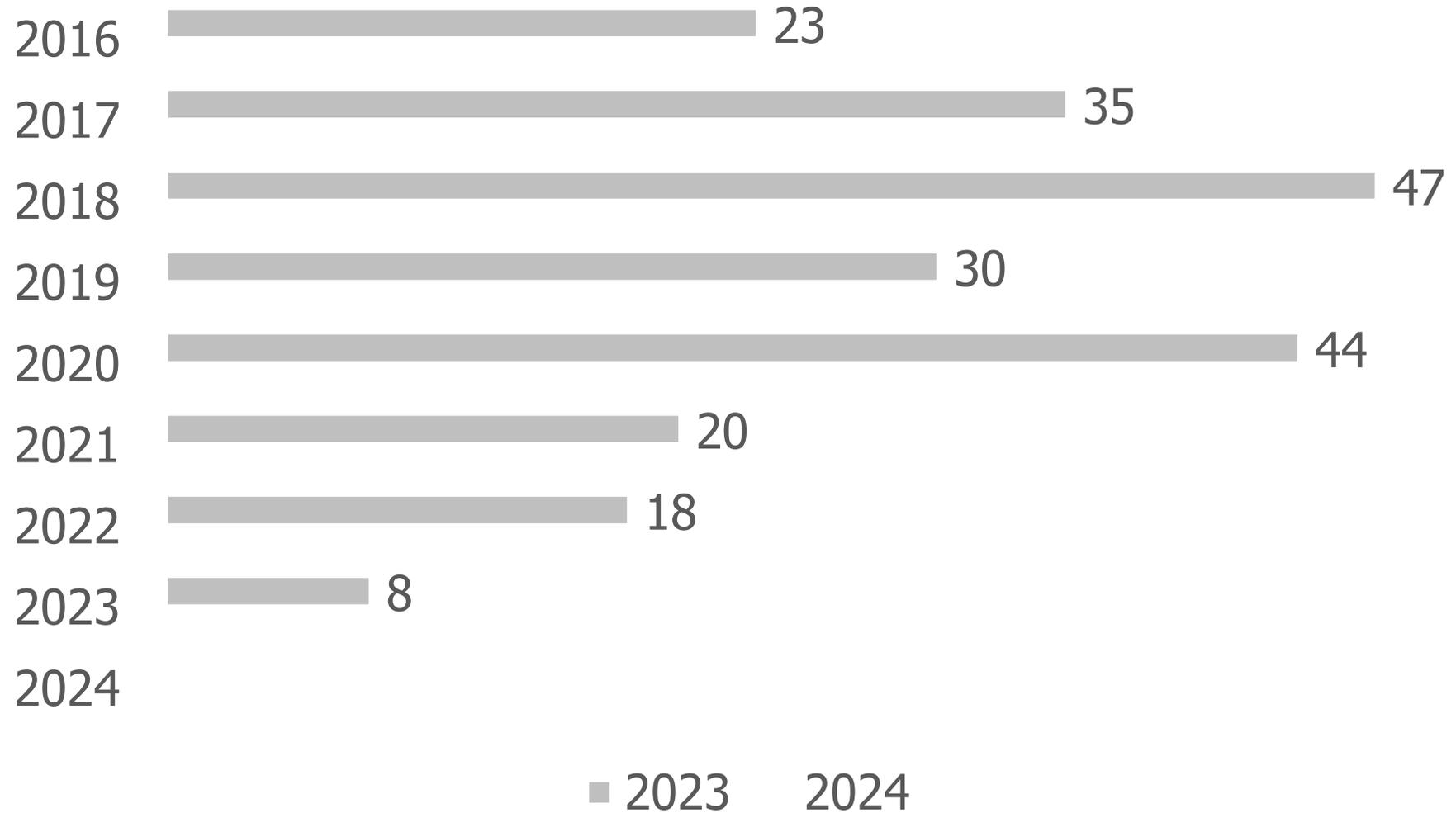
Les incap. des cadres sont plus importantes



Rente moyenne des incapacités par CSP



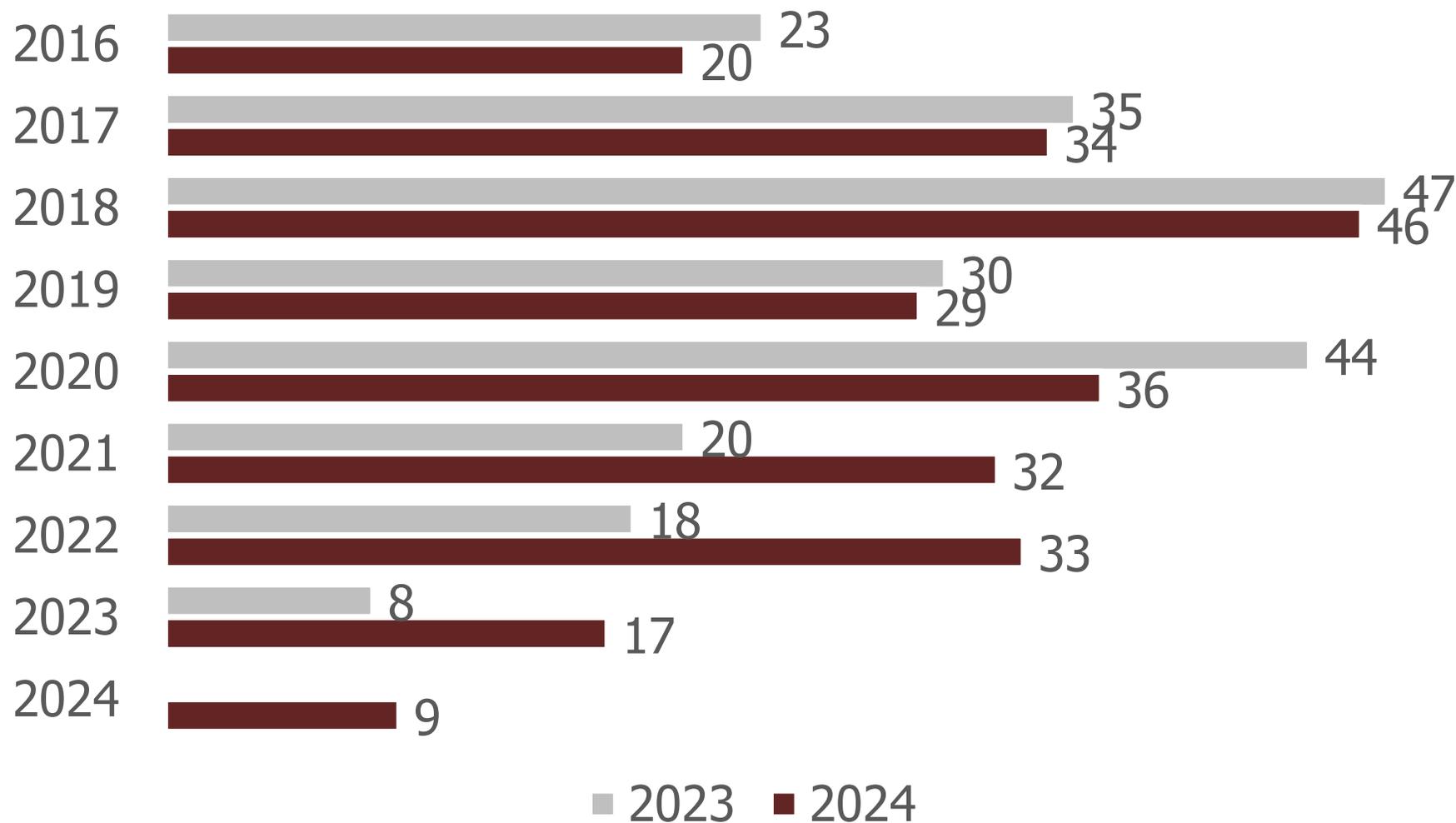
225 rentes invalidité provisionnées en 2023



Nombre de rentes invalidité provisionnées par survenance



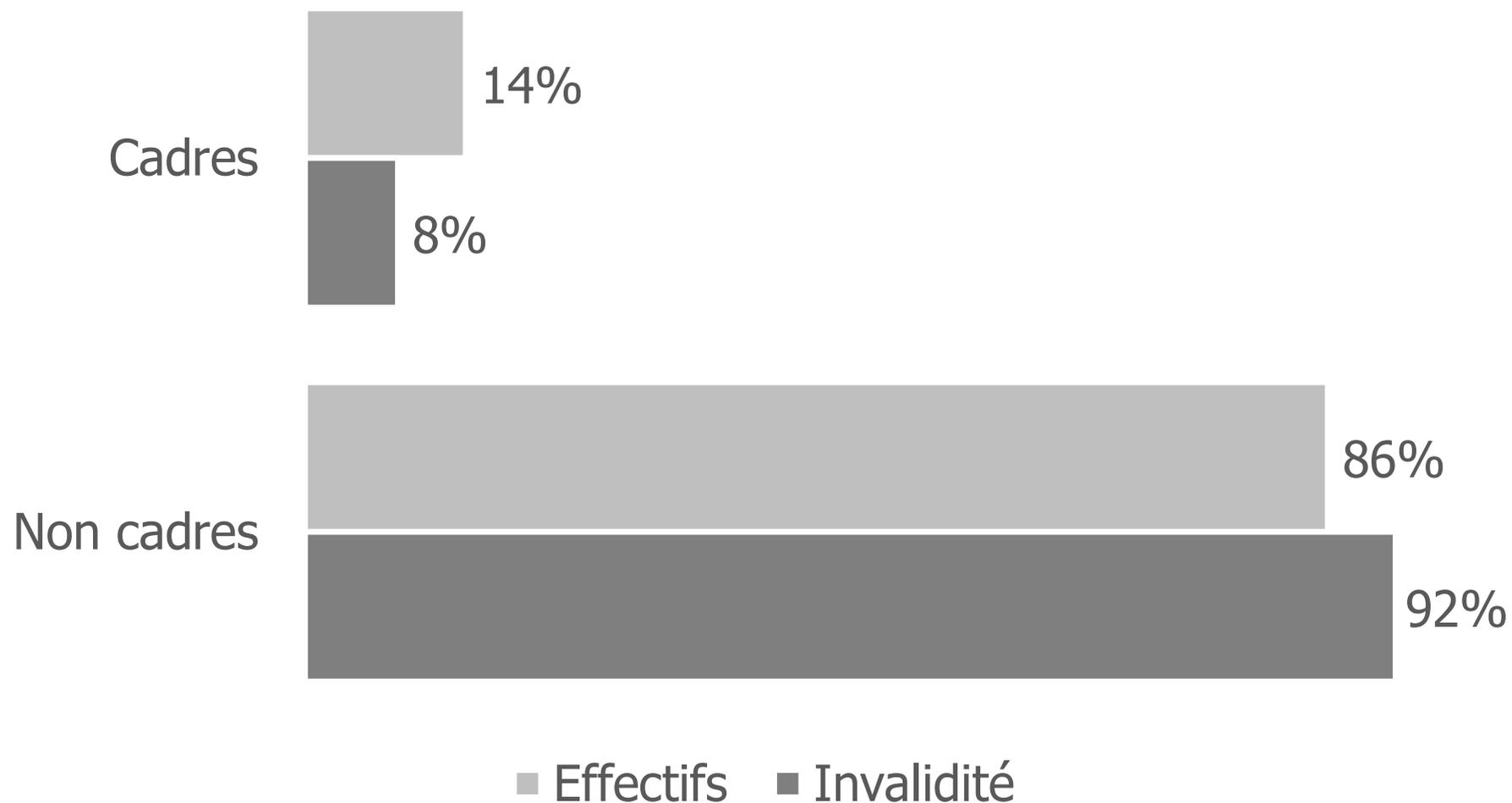
256 rentes invalidité provisionnées en 2024



Nombre de rentes invalidité provisionnées par survenance



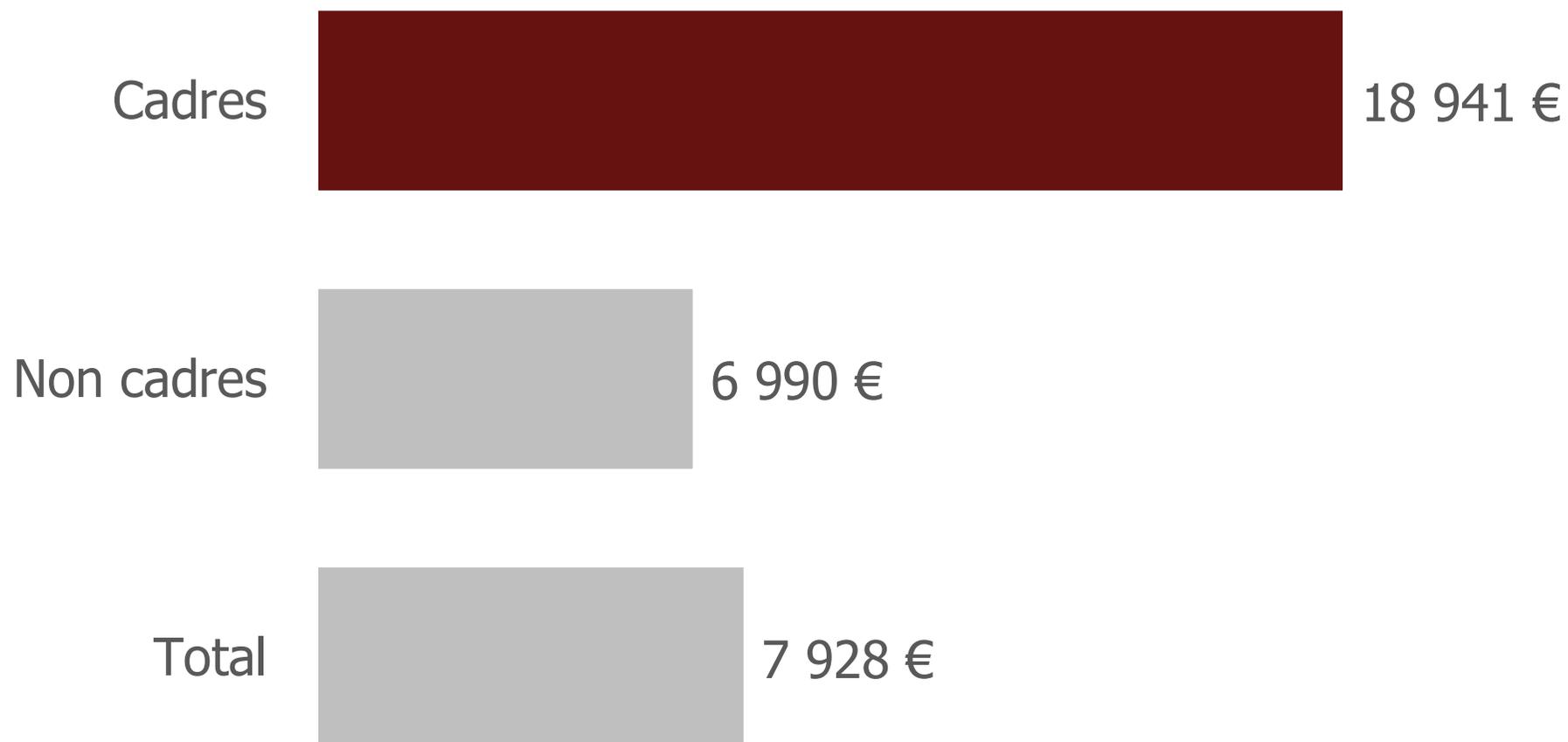
Plus d'invalides chez les non-cadres



Répartition du nombre d'invalides et des effectifs par CSP



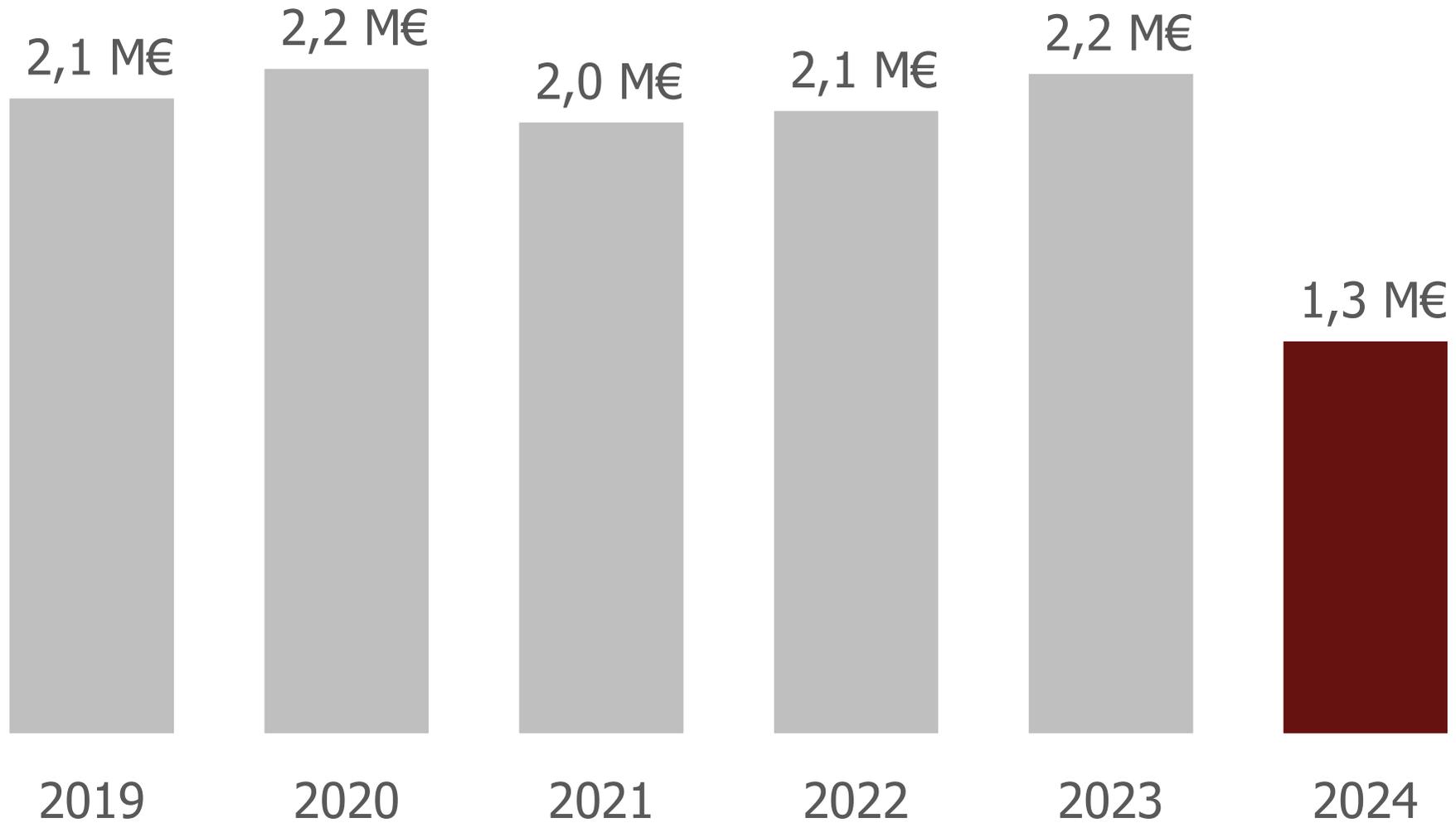
Les inval. des cadres sont plus importantes



Rente moyenne des invalides par CSP



La sinistralité est faible sur le décès



Charges sinistres par survenance observées la première année sur le décès

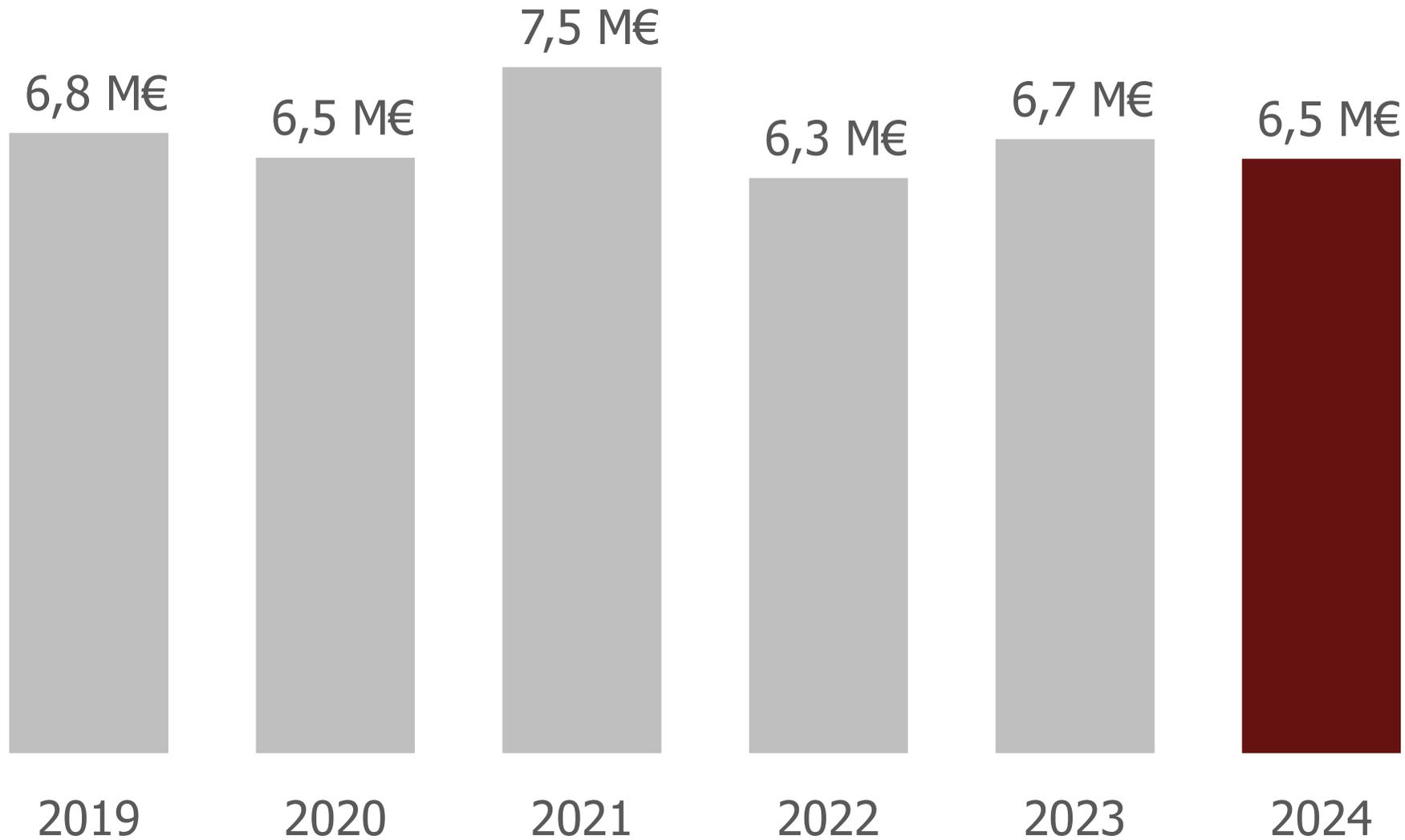


Les changements en sont à l'origine

- Ces changements ont permis un gain de 530 k€
- Les capitaux décès sont associés à la date de l'AT
Ce qui réduit le nombre de décès 2024 de 15 à 8
Et permet un gain de 470 k€
Mais cela reste bien inférieur aux 24 décès de 2023
- L'ajustement de la survenance sur la subdélégation
Cela occasionne un gain de 54k€ sur la survenance 2024
Et donc le compte de PB
Car une partie de la PMGD est associée à d'autres survenances
- Le provisionnement de la rente éducation
Permet un gain de 5 k€ pour la survenance 2024
Et donc pour le compte de PB
Une seule rente est provisionnée pour cette survenance



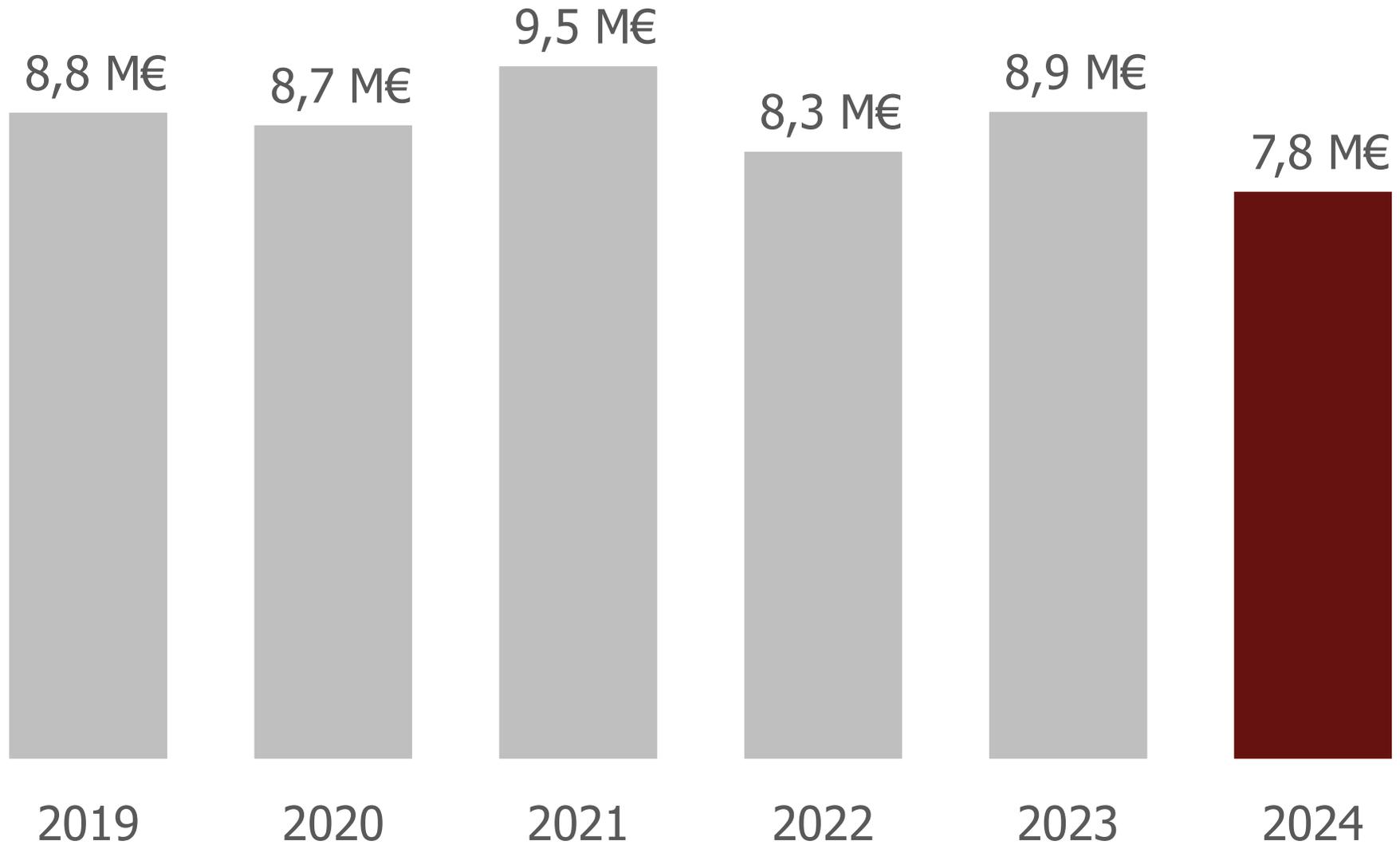
La sinistralité est constante sur l'AT



Charges sinistres par survenance observées la première année sur l'arrêt de travail



La sinistralité est faible au global



Charges sinistres par survenance observées la première année



Les provisions dans le compte

Sont validées





Les pratiques d'Allianz sur le provisionnement

- Sur l'arrêt de travail, Allianz utilise une table certifiée
Qui est plutôt bénéfique pour le régime
- Les taux d'actualisation d'Allianz sont inférieurs
Le taux technique non-vie est de 2,28%
Et Allianz retient un taux de 1,75%
Mais combiné à la table certifiée par Allianz cela reste bénéfique
- La loi de poursuite d'étude utilisée est une loi INSEE
Pour le calcul de la provision de rente éducation
Elle ne distingue donc pas les cadres et les non-cadres



Les résultats sont proches sur l'AT

	Evaluation Actuarielles	Evaluation Allianz	Ecart
Incapacité	7 740 376 €	7 832 569 €	1,2%
Invalidité	14 200 846 €	14 072 687 €	- 0,9%
Total AT	21 941 223 €	21 905 257 €	- 0,2%

Comparaison des montants provisionnés sur l'arrêt de travail en 2024



Les résultats sont proches sur le décès

	Evaluation Actuarielles	Evaluation Allianz	Ecart
Rente éducation	326 771 €	330 934 €	1,3%

Comparaison des montants provisionnés sur la rente éducation en 2024



Et également sur la PMGD

	Evaluation Actuarielles	Evaluation Allianz	Ecart
Incapacité	1 377 872 €	1 322 543 €	- 4,0%
Invalidité	1 660 020 €	1 633 647 €	- 1,6%
Total	3 037 892 €	2 956 190 €	- 2,7%

Comparaison des montants provisionnés sur la PMGD en 2024



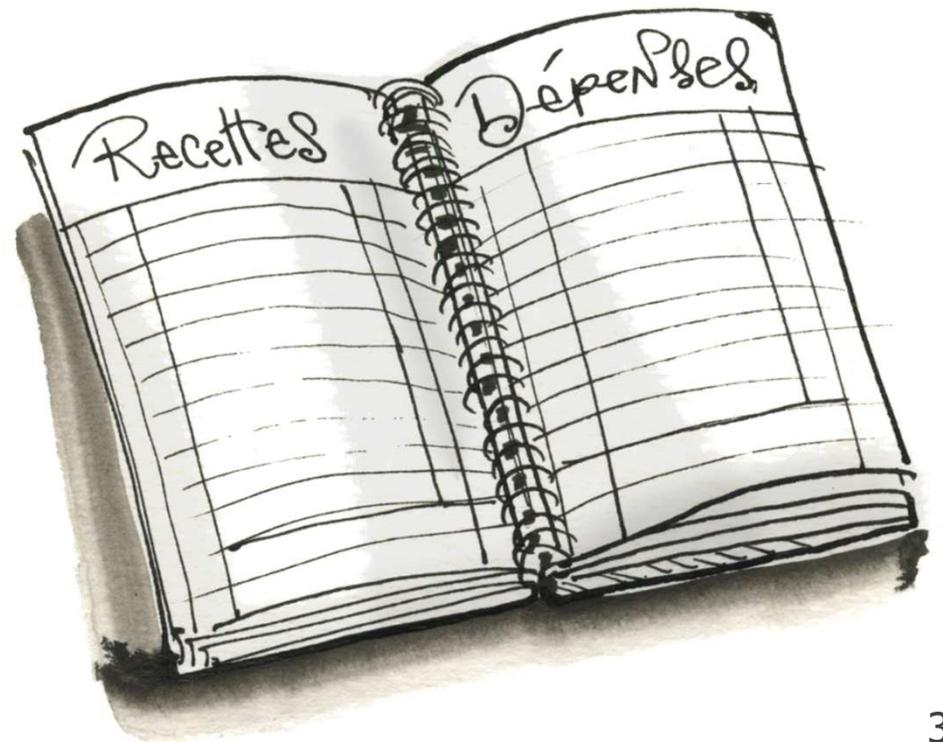
Les PSAP sont aussi validées

- Elles correspondent
 - Aux capitaux décès en attente ou réglés en 2025
 - Aux prestations réglées en 2025 pour des périodes antérieures
 - Aux prestations 2025 pour des sinistres terminés
- Et représentent 1 051 660 €
 - 357 459 € en arrêt de travail
 - 805 298 € en décès



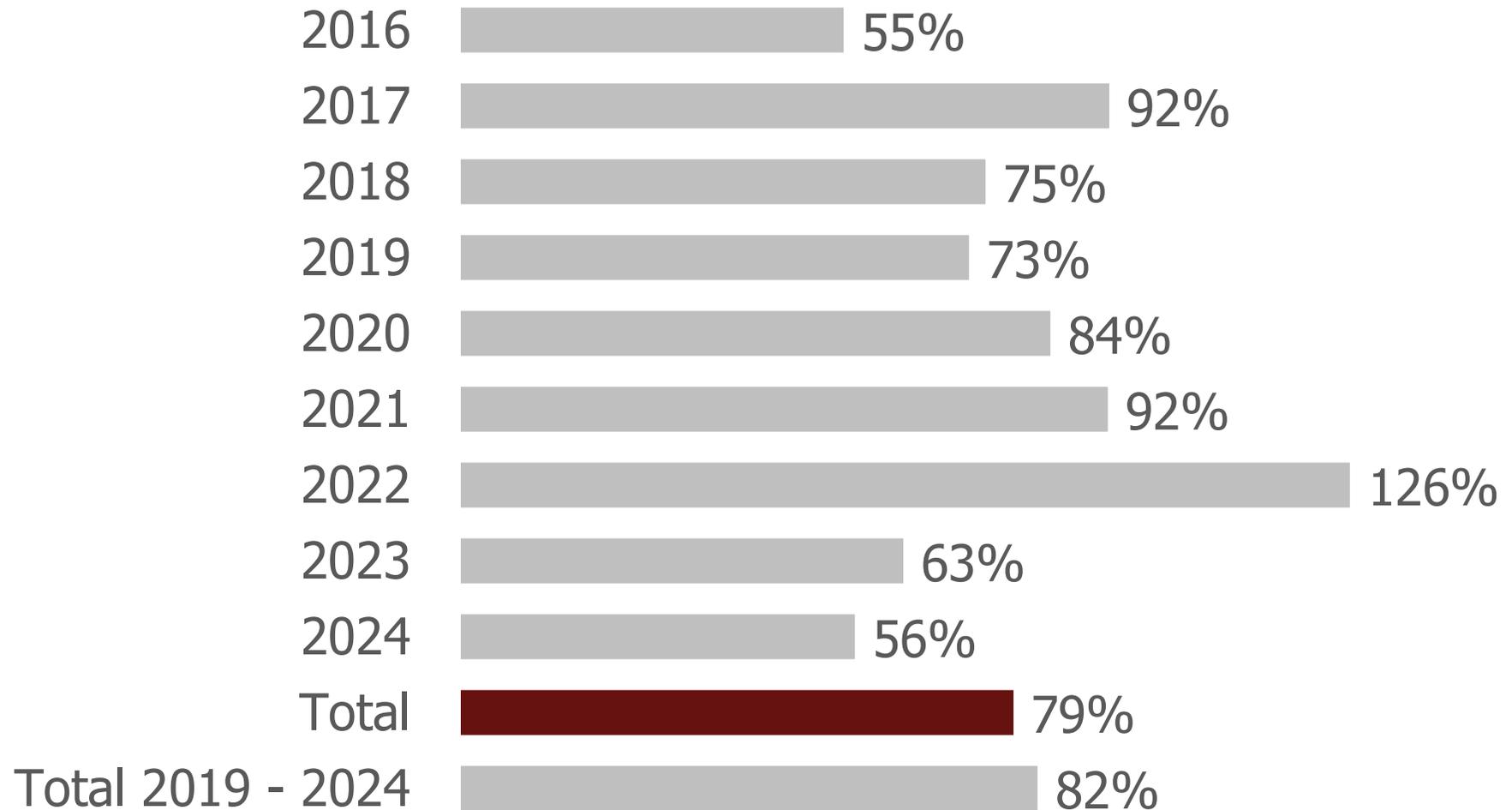
Vos comptes

S'améliorent





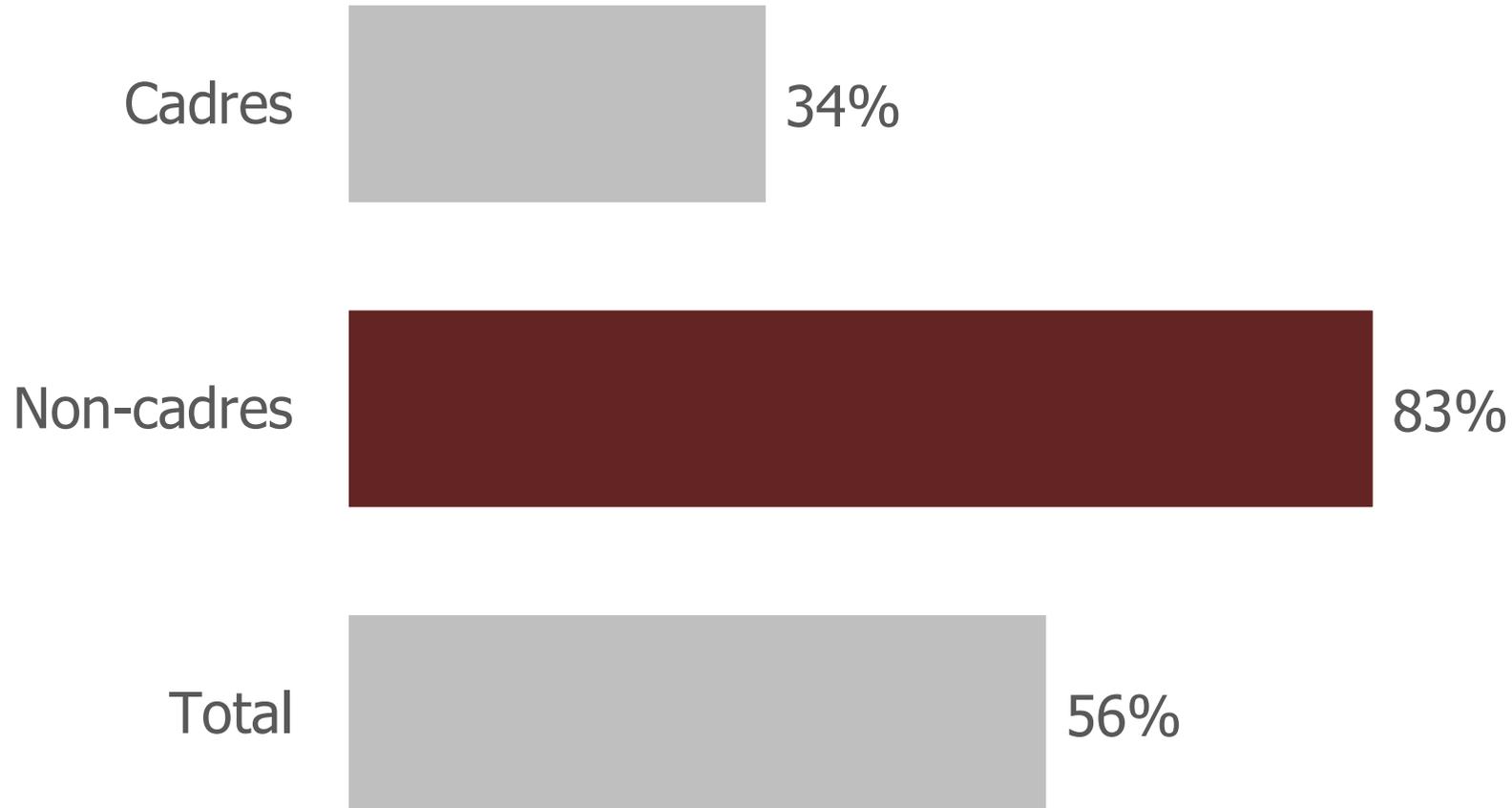
Le risque décès est excédentaire



Comptes en survenance sur le risque décès



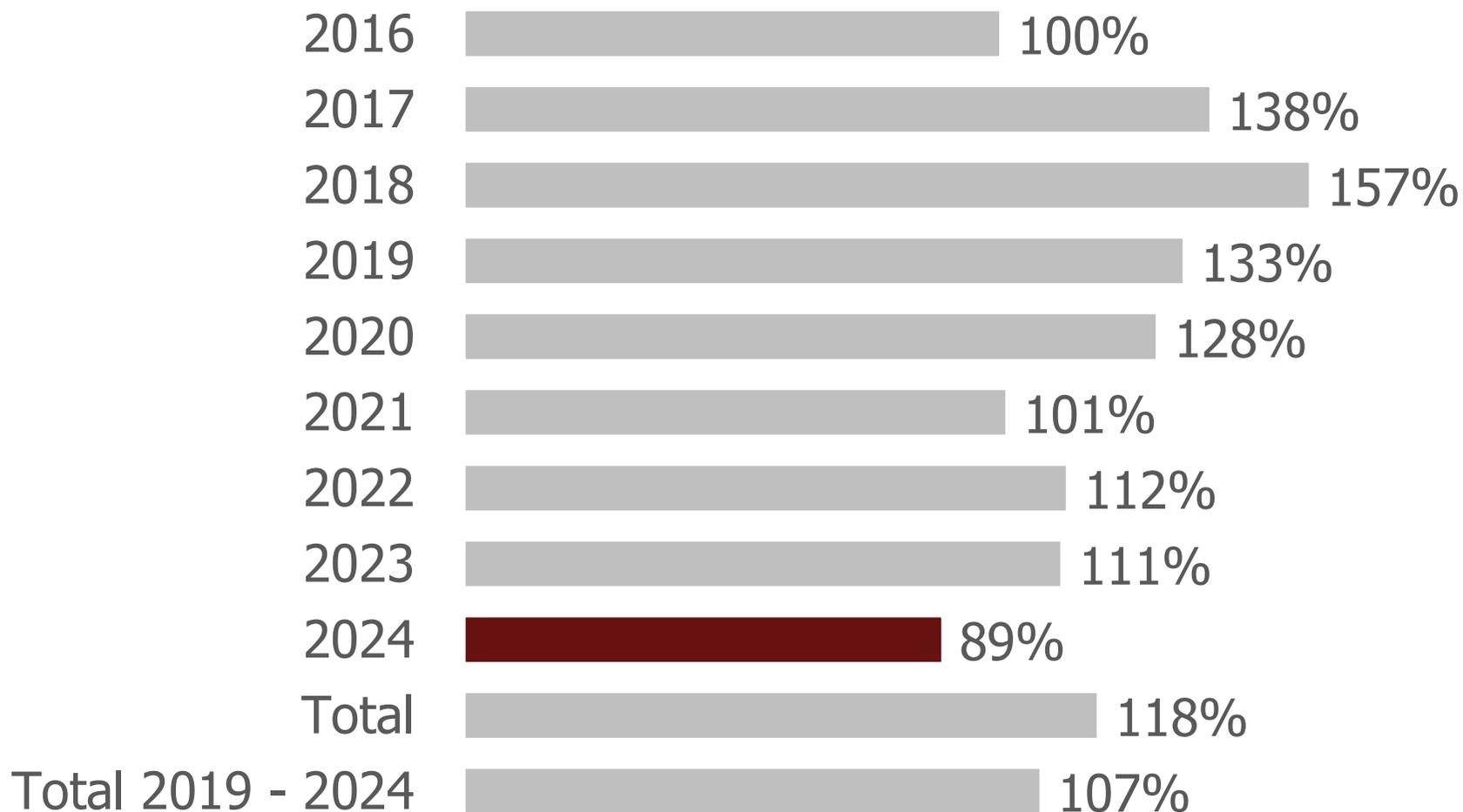
Le P/C est plus dégradé sur les non-cadres



Survenance 2024 par CSP sur le risque décès



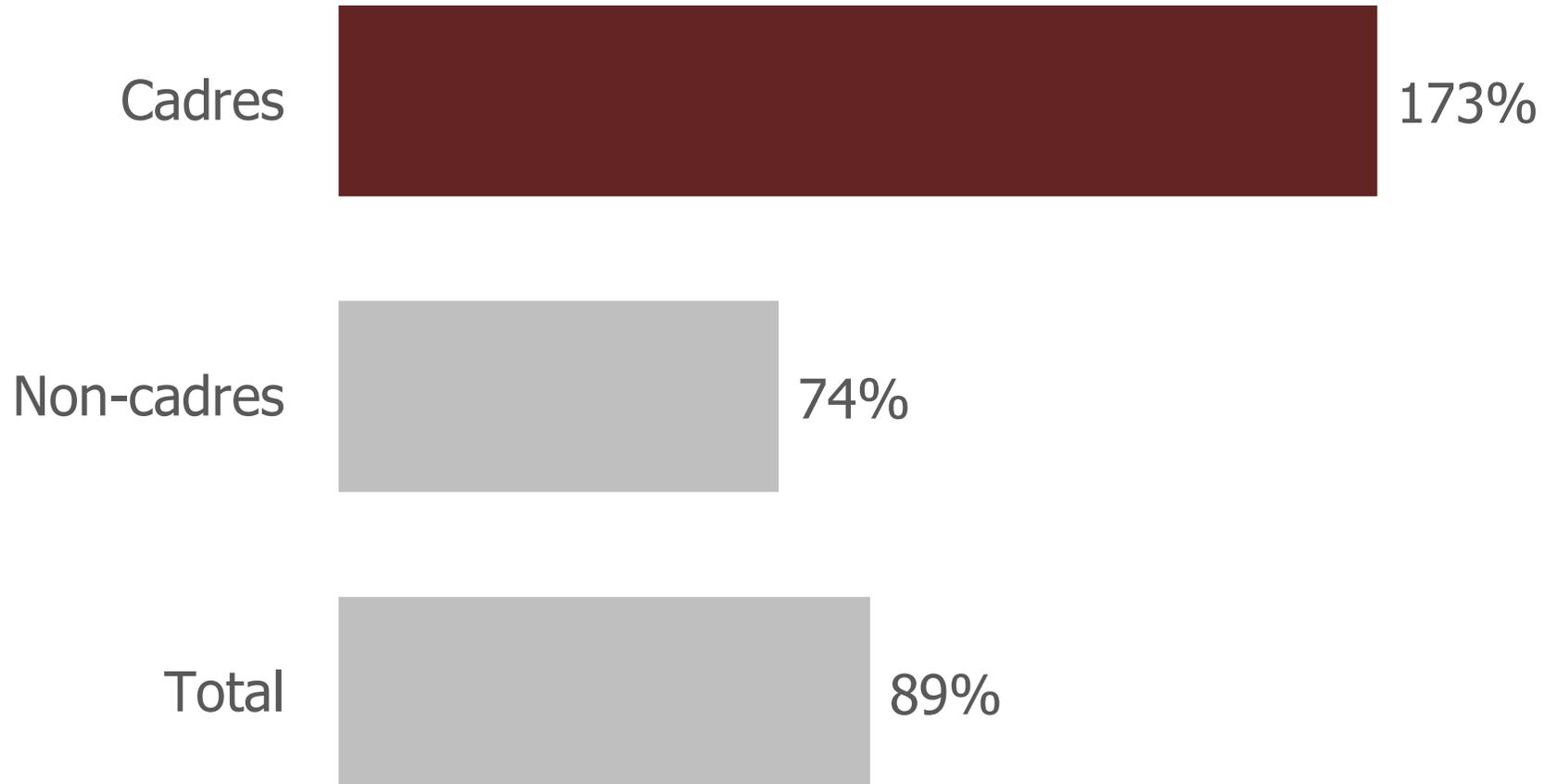
L'arrêt de travail s'améliore en 2024



Comptes en survenance sur le risque arrêt de travail



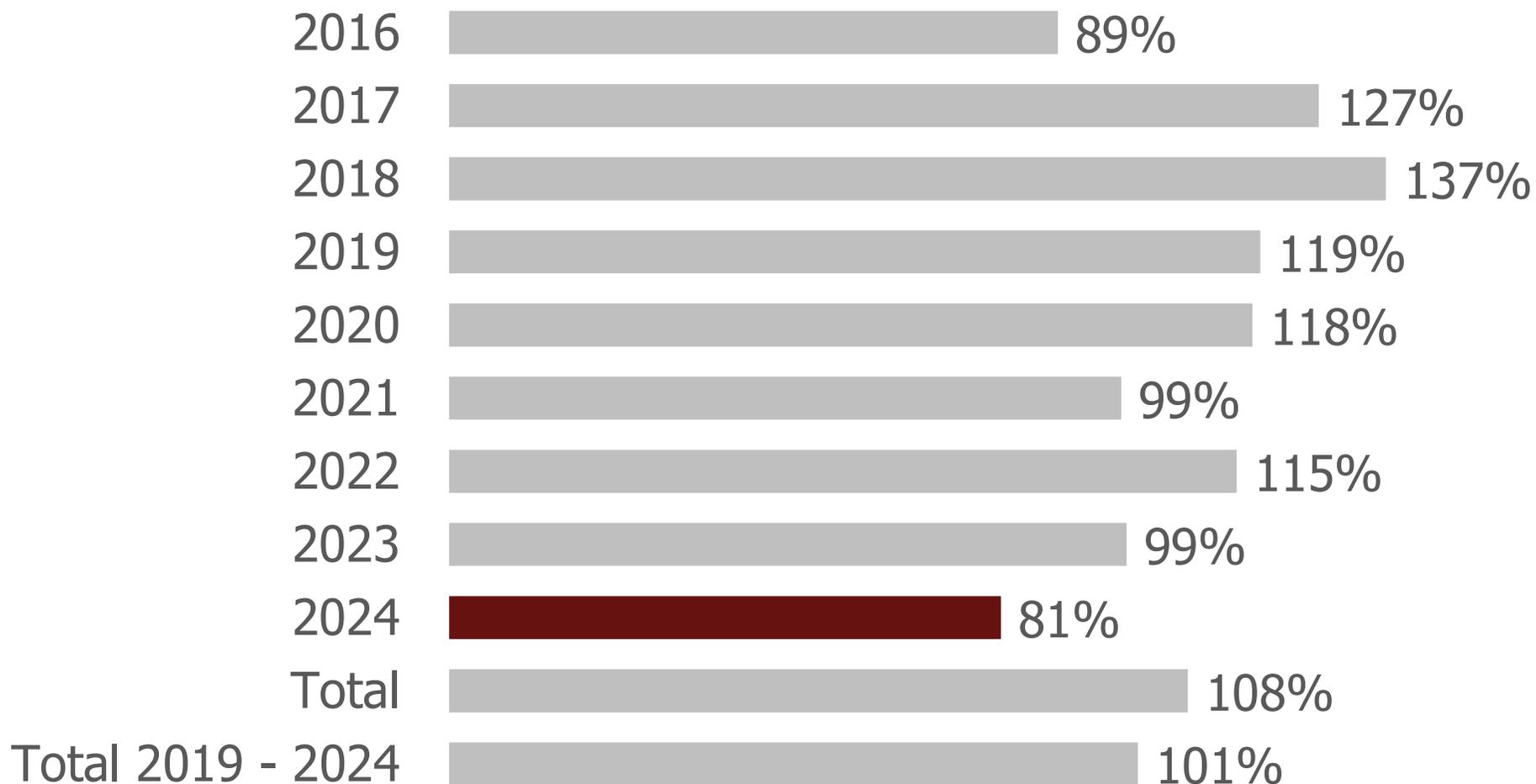
Le P/C des cadres est très déficitaire



Survenance 2024 par CSP sur le risque arrêt de travail



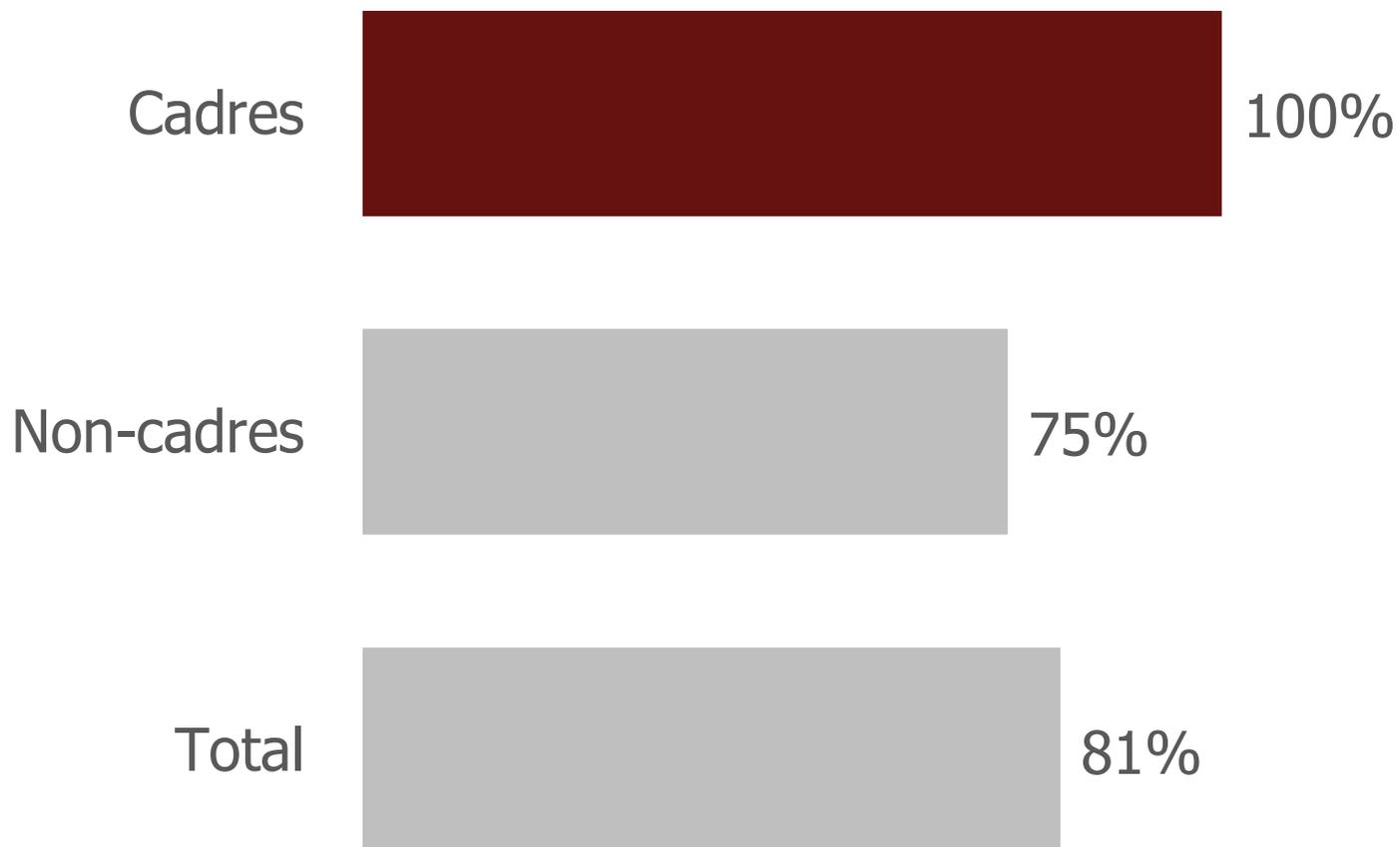
L'année 2024 est excédentaire



Comptes en survenance sur les risques décès et arrêt de travail



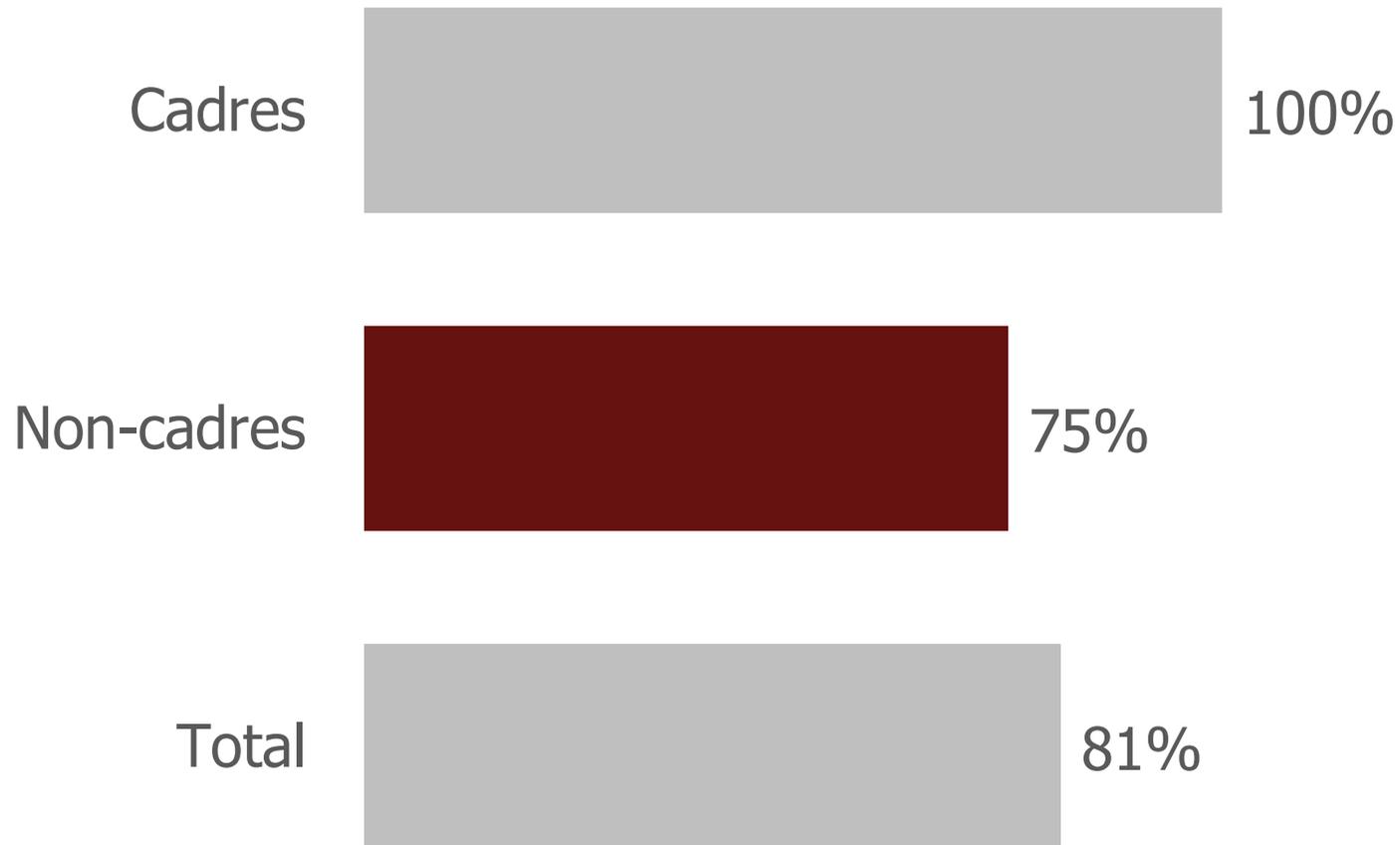
Les cadres sont à l'équilibre



Survenance 2024 par CSP sur le risque décès et arrêt de travail



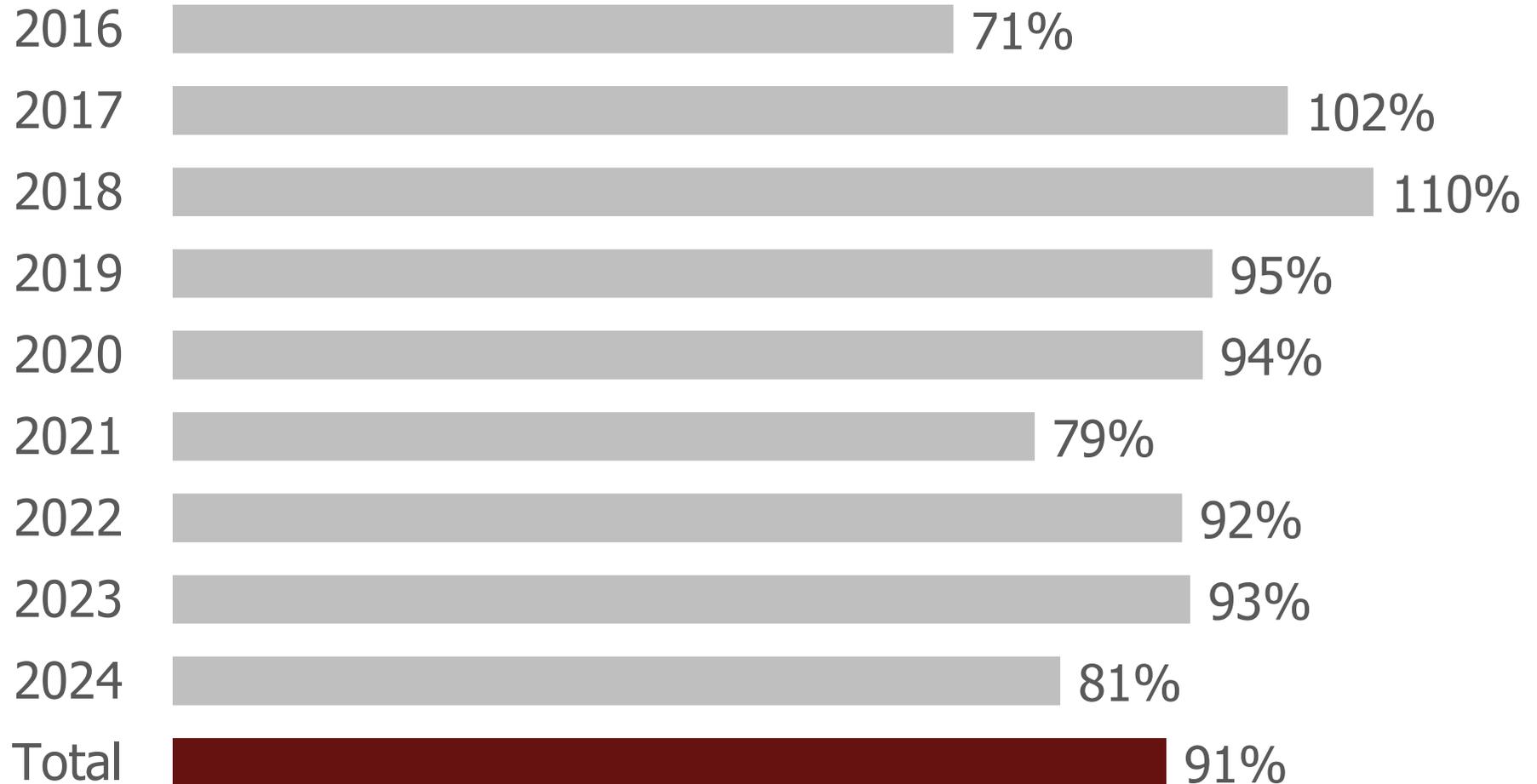
Les non-cadres très excédentaires



Survenance 2024 par CSP sur le risque décès et arrêt de travail



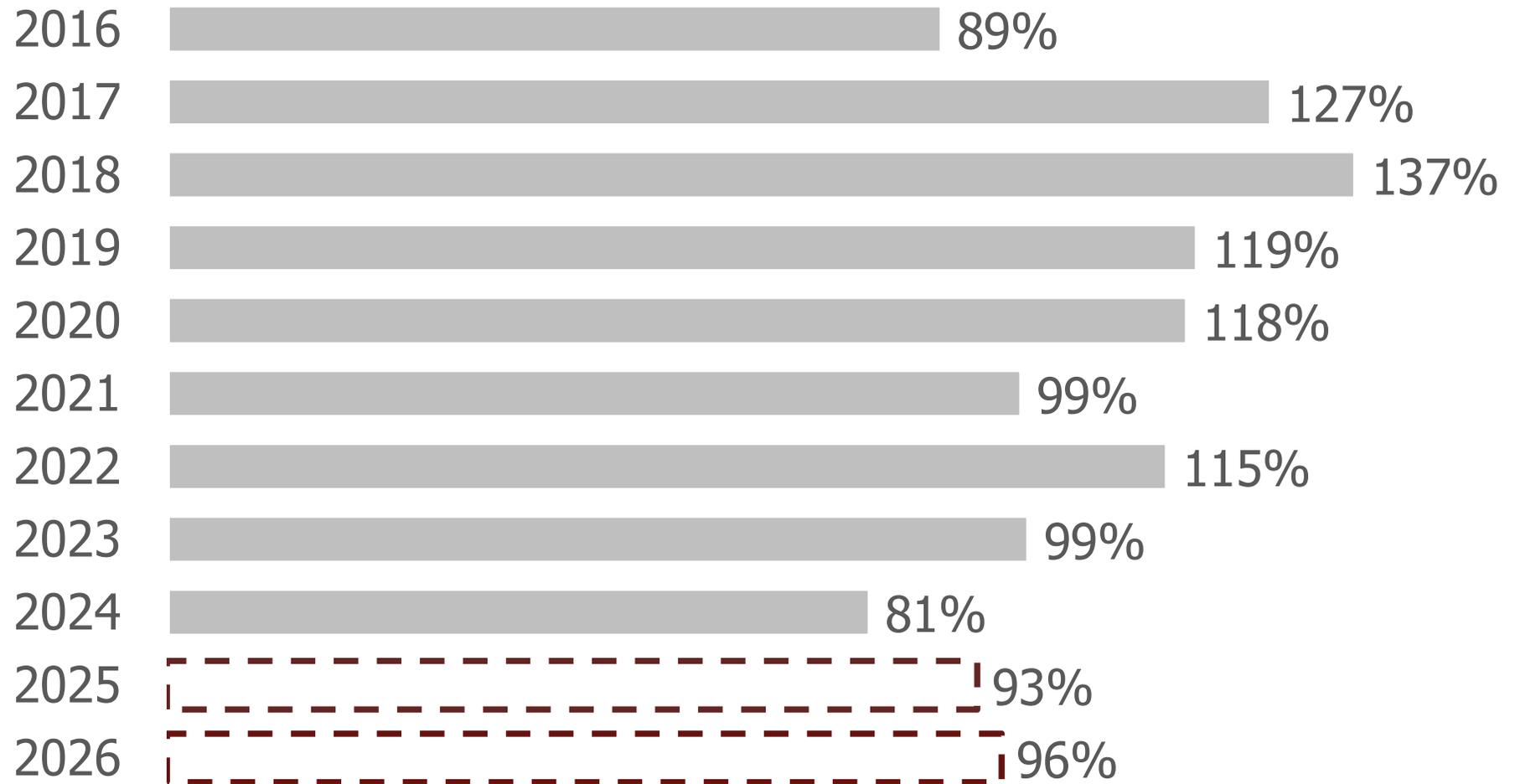
Un P/C à 91% avec les cotisations 2024



Simulation des comptes en survenance avec les cotisations 2024
sur les risques décès et arrêt de travail



Les comptes sont projetés en 2026

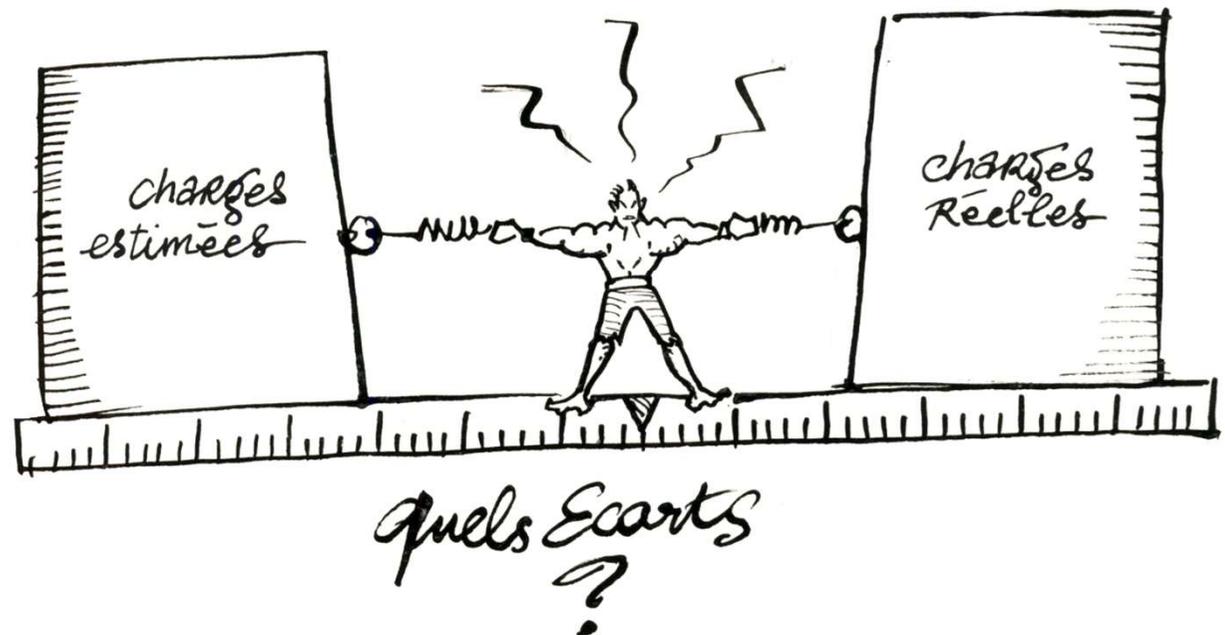


Projection des comptes en survenance sur les risques décès et arrêt de travail



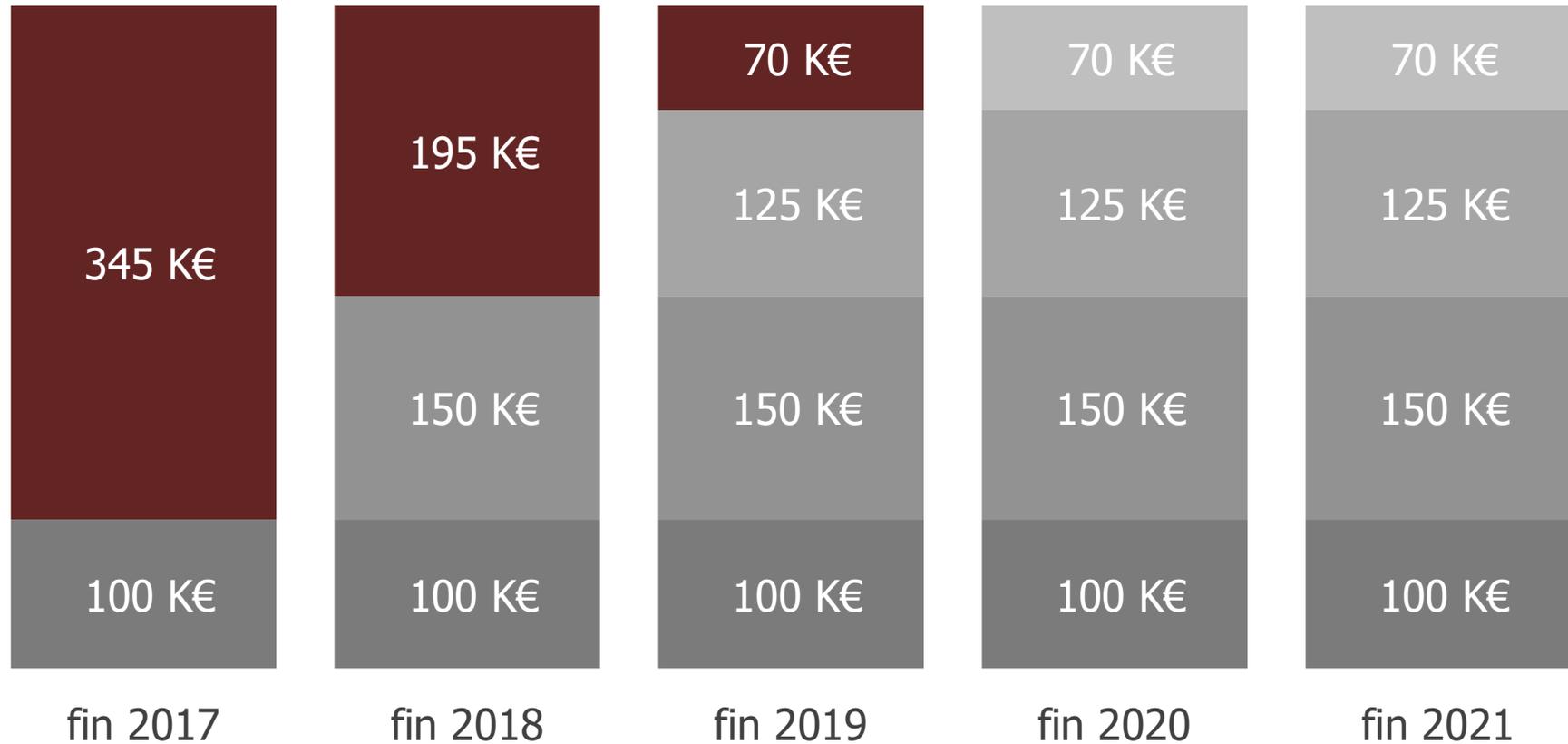
Analyse de la liquidation

Par risque





Dans un monde parfait...

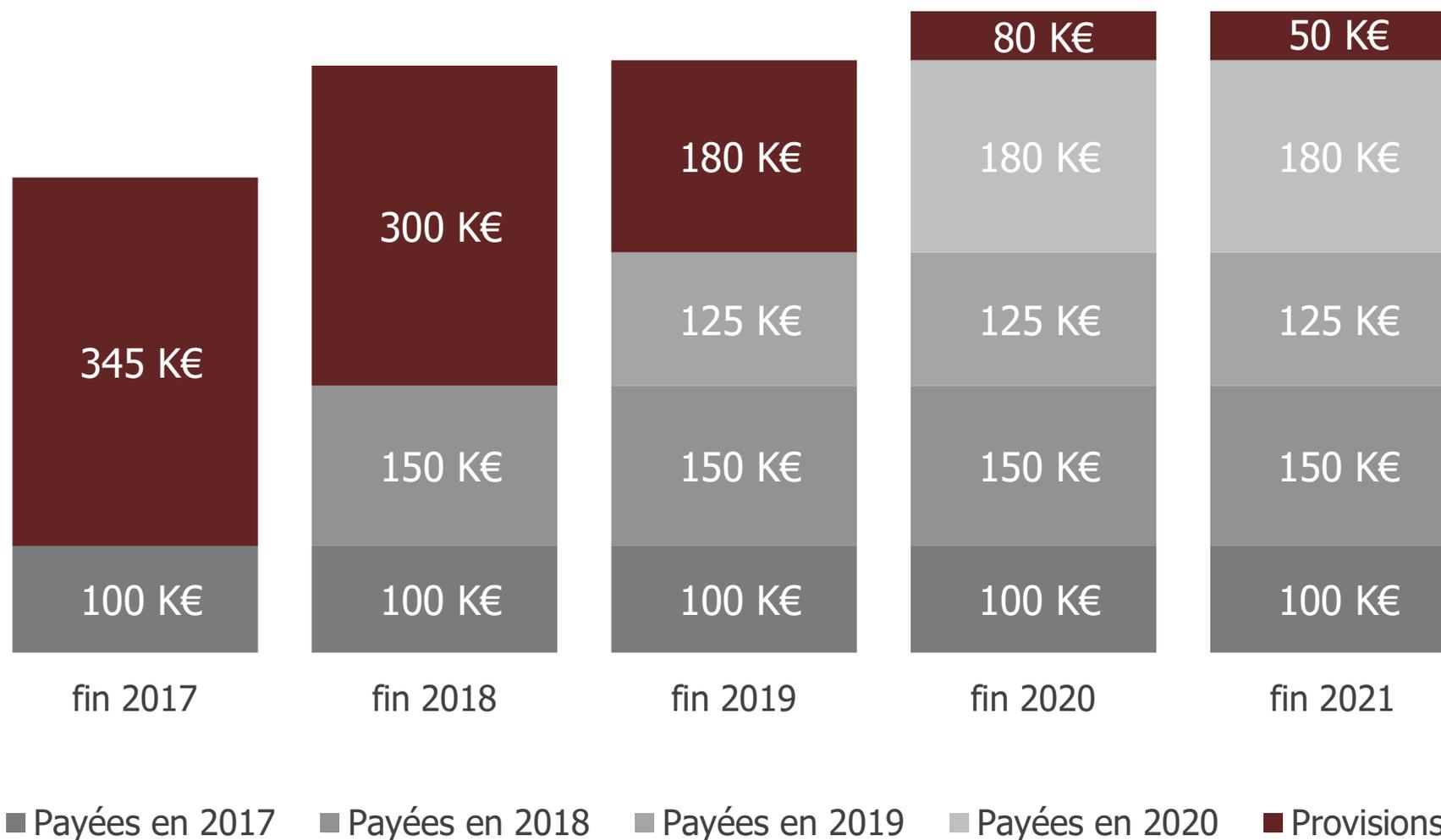


■ Payées en 2017 ■ Payées en 2018 ■ Payées en 2019 ■ Payées en 2020 ■ Provisions

Parfaite estimation des provisions pour la survenance 2017



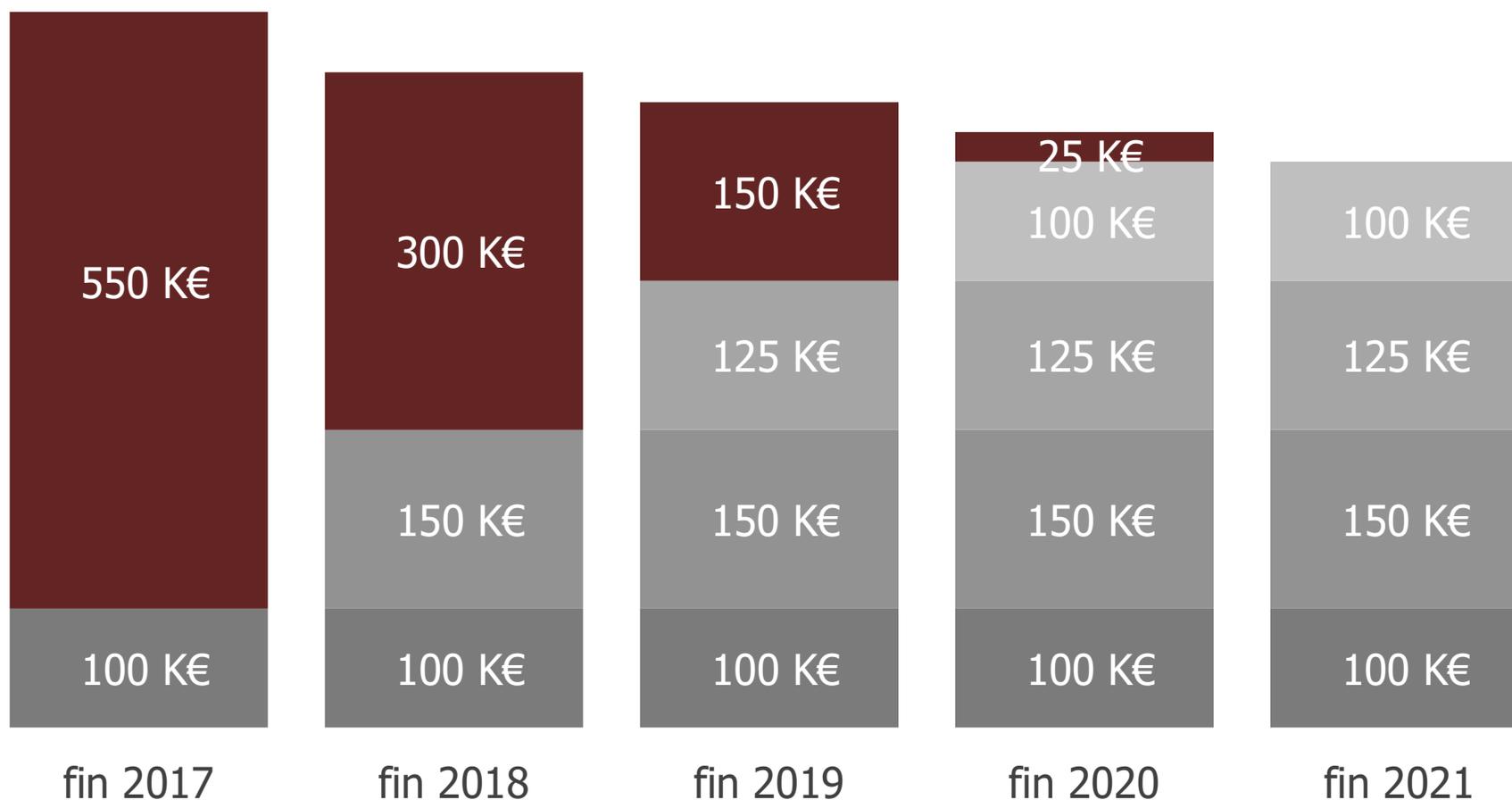
Des malis de liquidation



Sous provisionnement initial pour la survenance 2017



Des bonis de liquidation

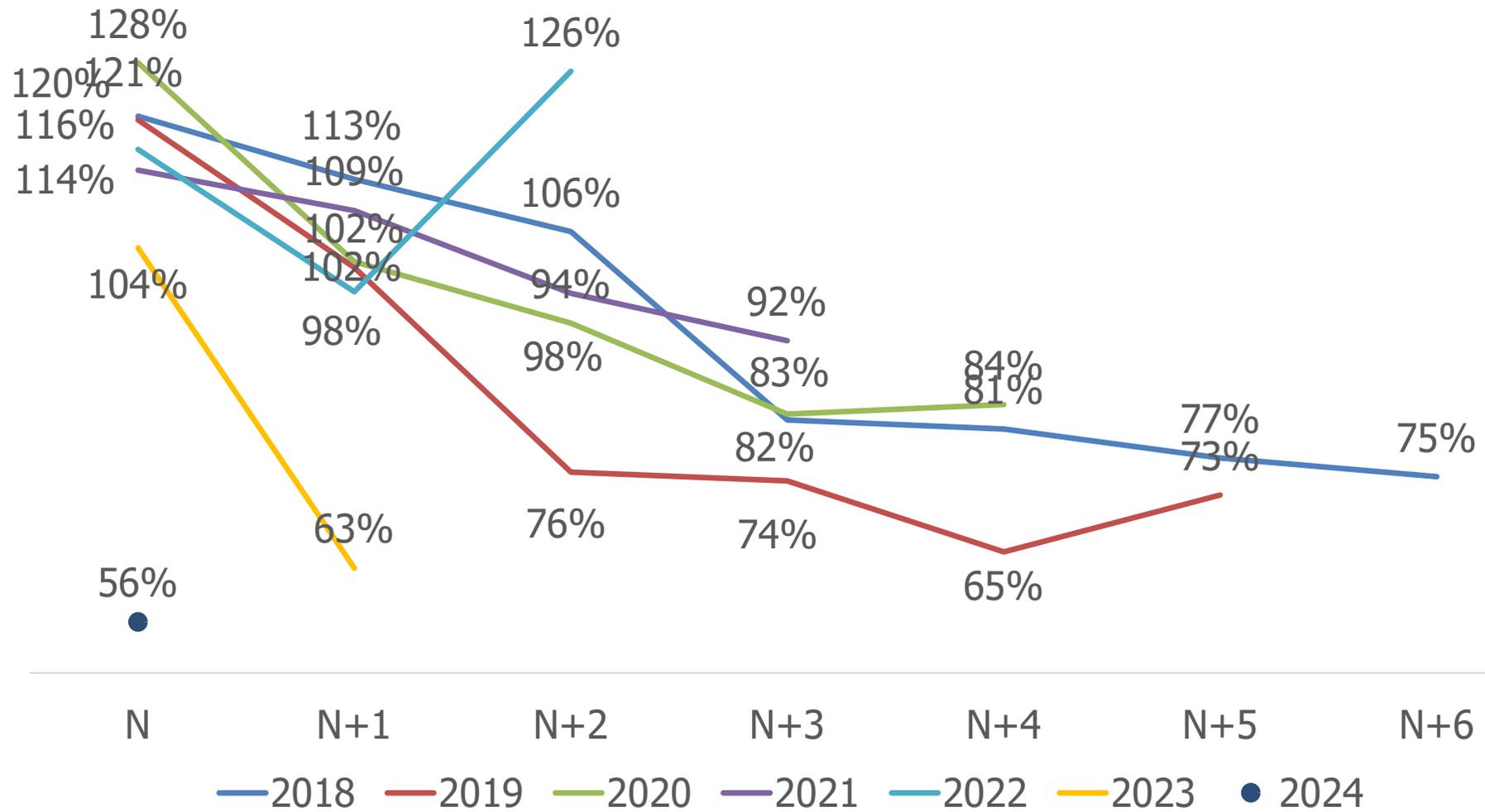


■ Payées en 2017 ■ Payées en 2018 ■ Payées en 2019 ■ Payées en 2020 ■ Provisions

Sur provisionnement initial pour la survenance 2017



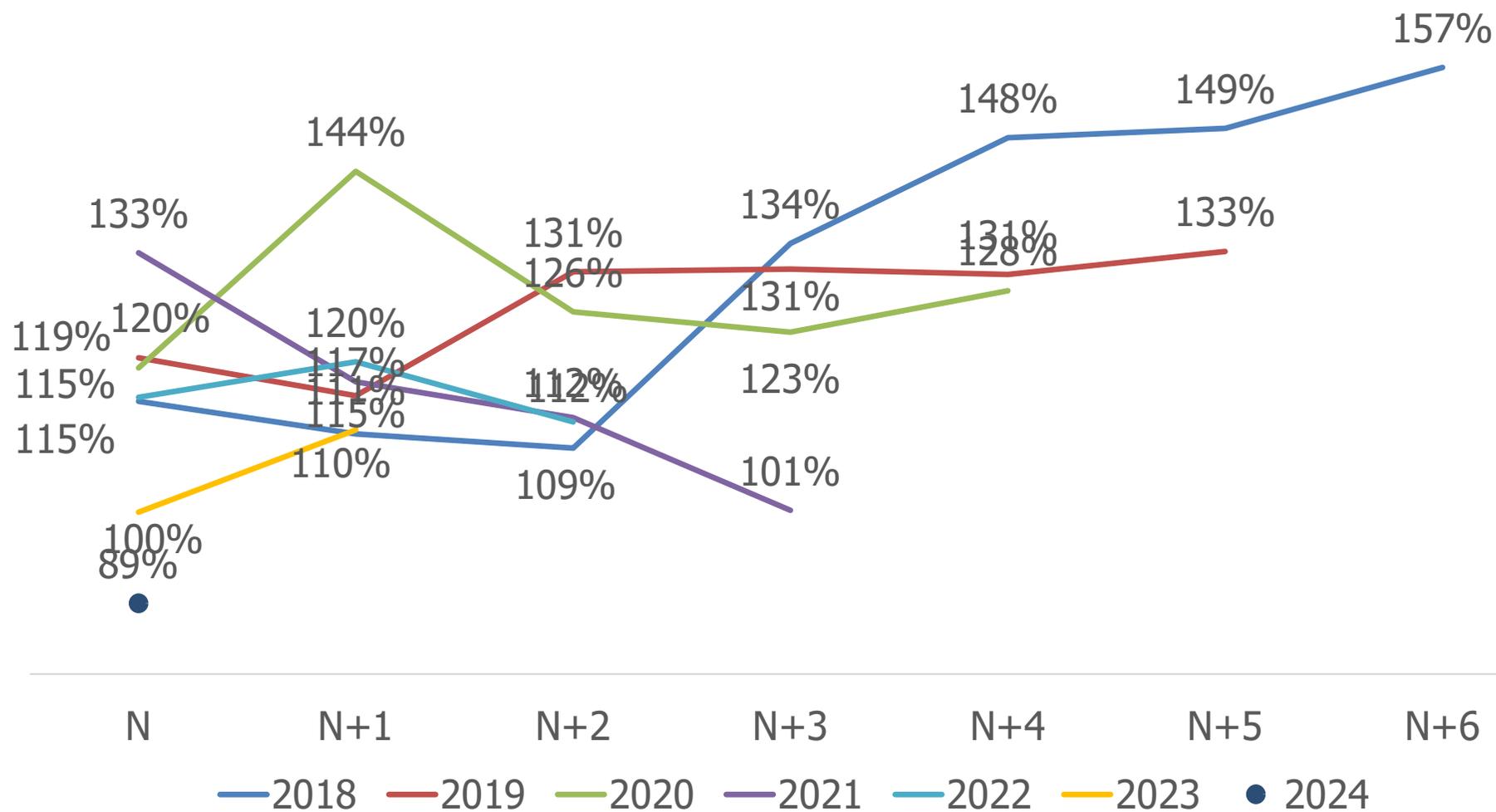
Des bonis de P/C sur le décès



P/C sur le risque décès



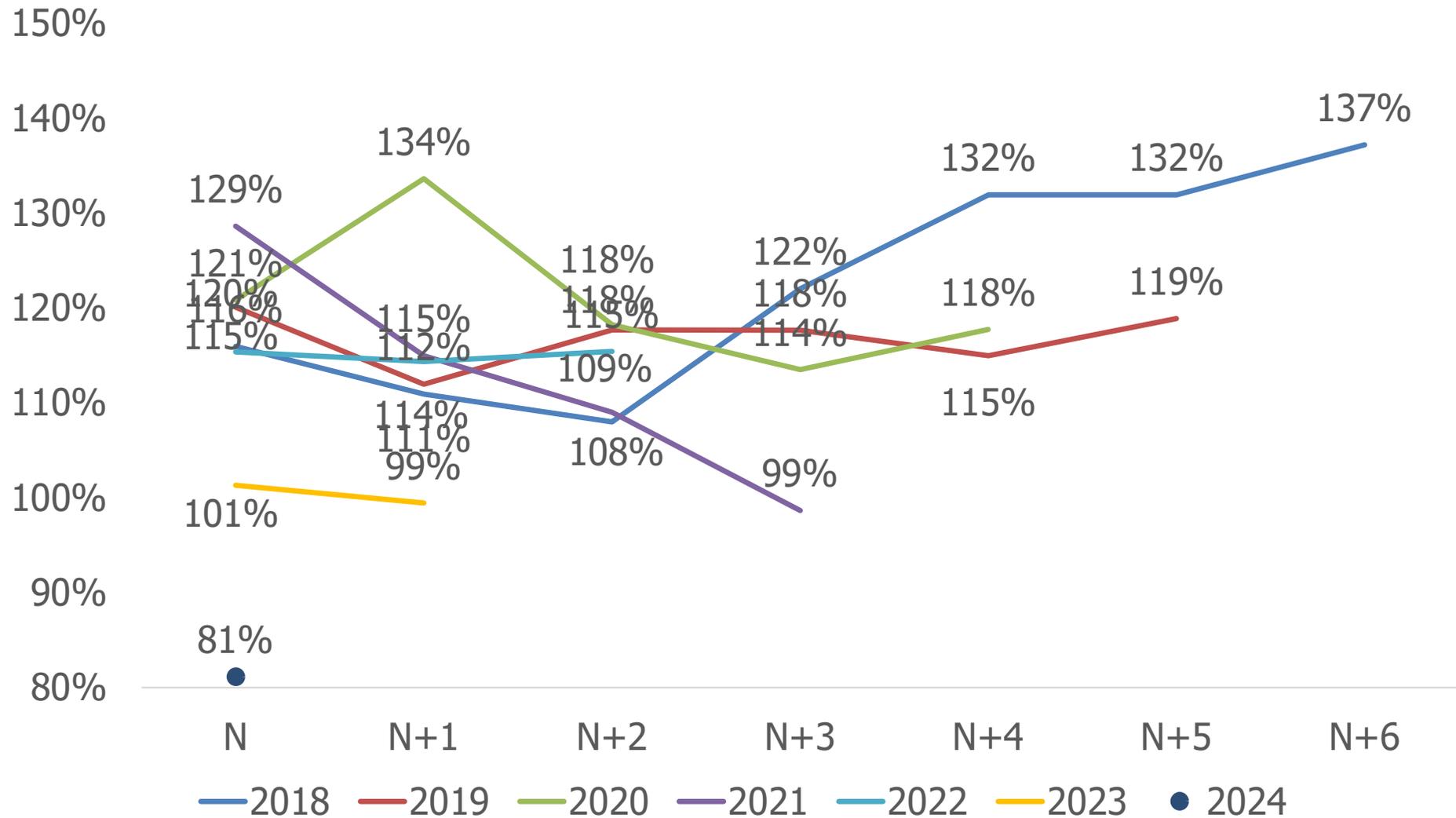
La régul. fausse l'analyse sur l'AT



P/C sur le risque arrêt de travail



Des variations de P/C au global



P/C sur le risque décès et arrêt de travail



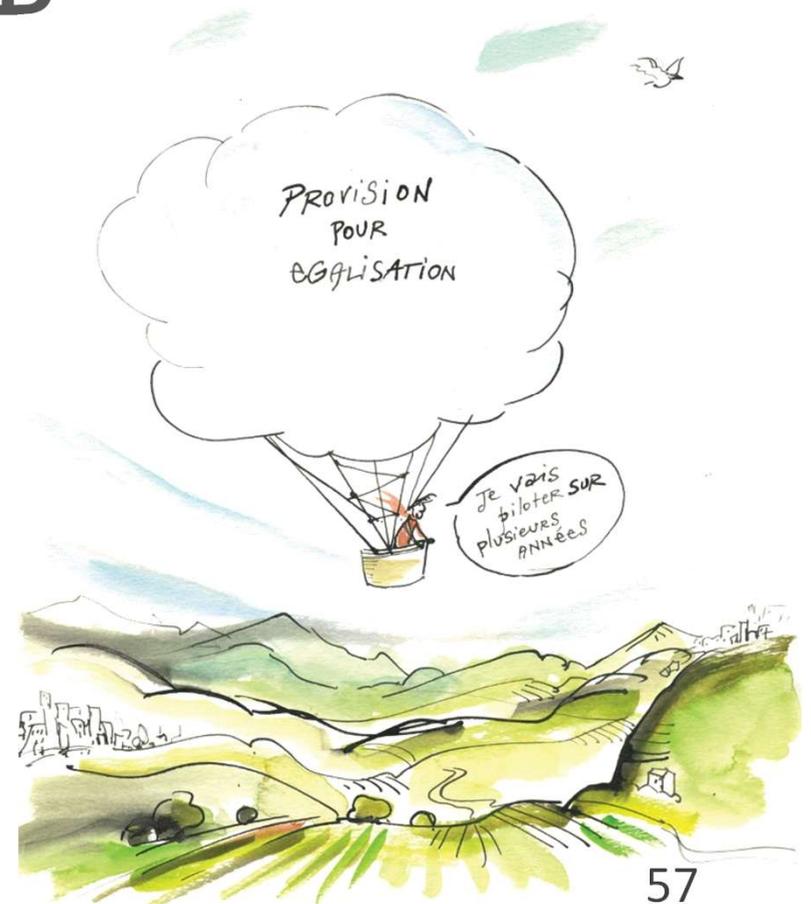
La liquidation est complexe

- Les évolutions de méthodologies
 - Les décès n'était pas associé à la date de l'arrêt de travail
 - La provision de rente éducation était un capital constitutif
 - Une régularisation sur l'arrêt de travail a eu lieu
 - Les règles de survénances sur la subdélégation ont été modifiées
- Ne permettent pas une étude longitudinale
- Sur un périmètre fixe
- Ce qui rend complexe l'analyse de la liquidation



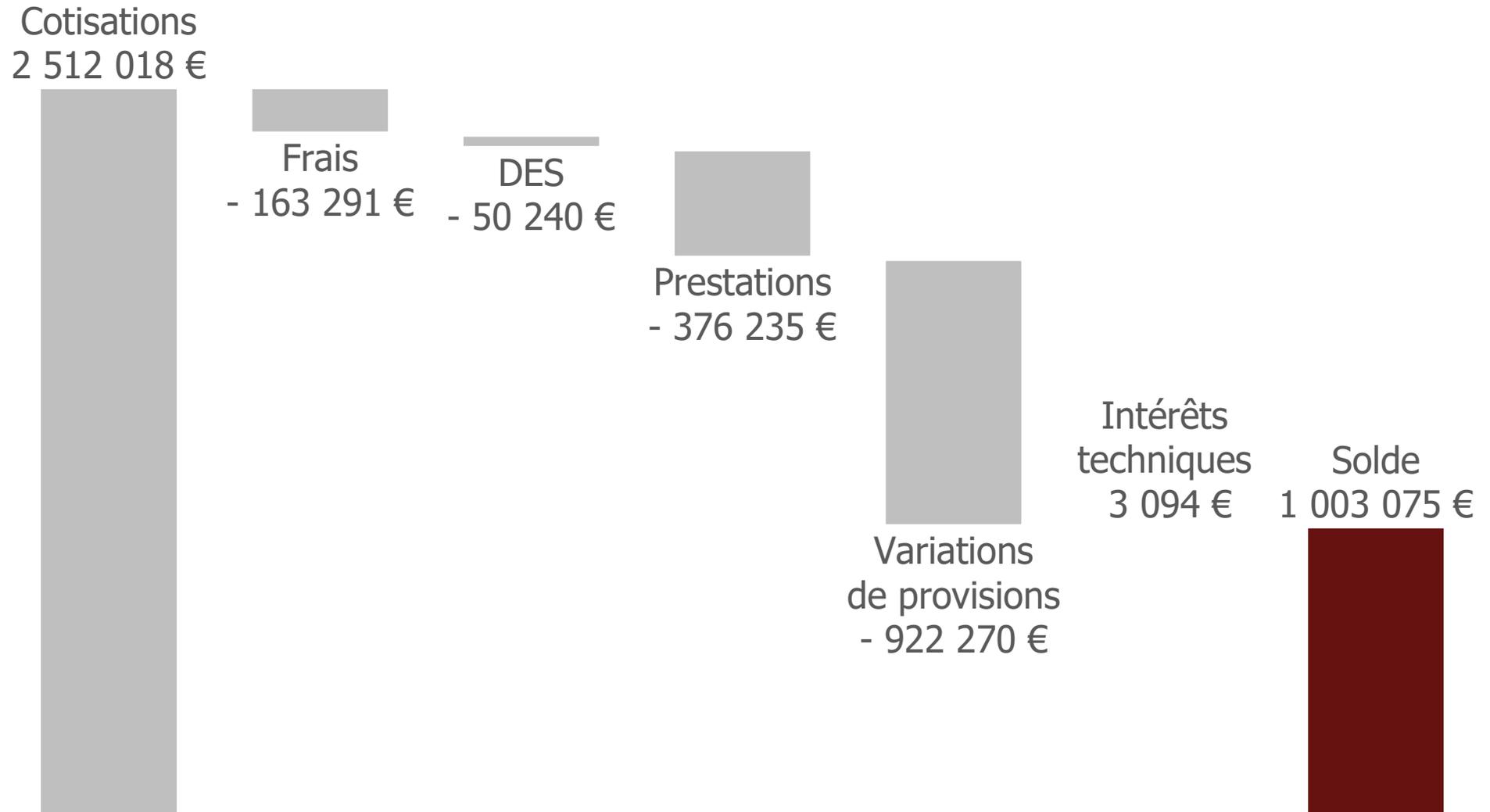
Le compte de PB

Un démarrage prometteur





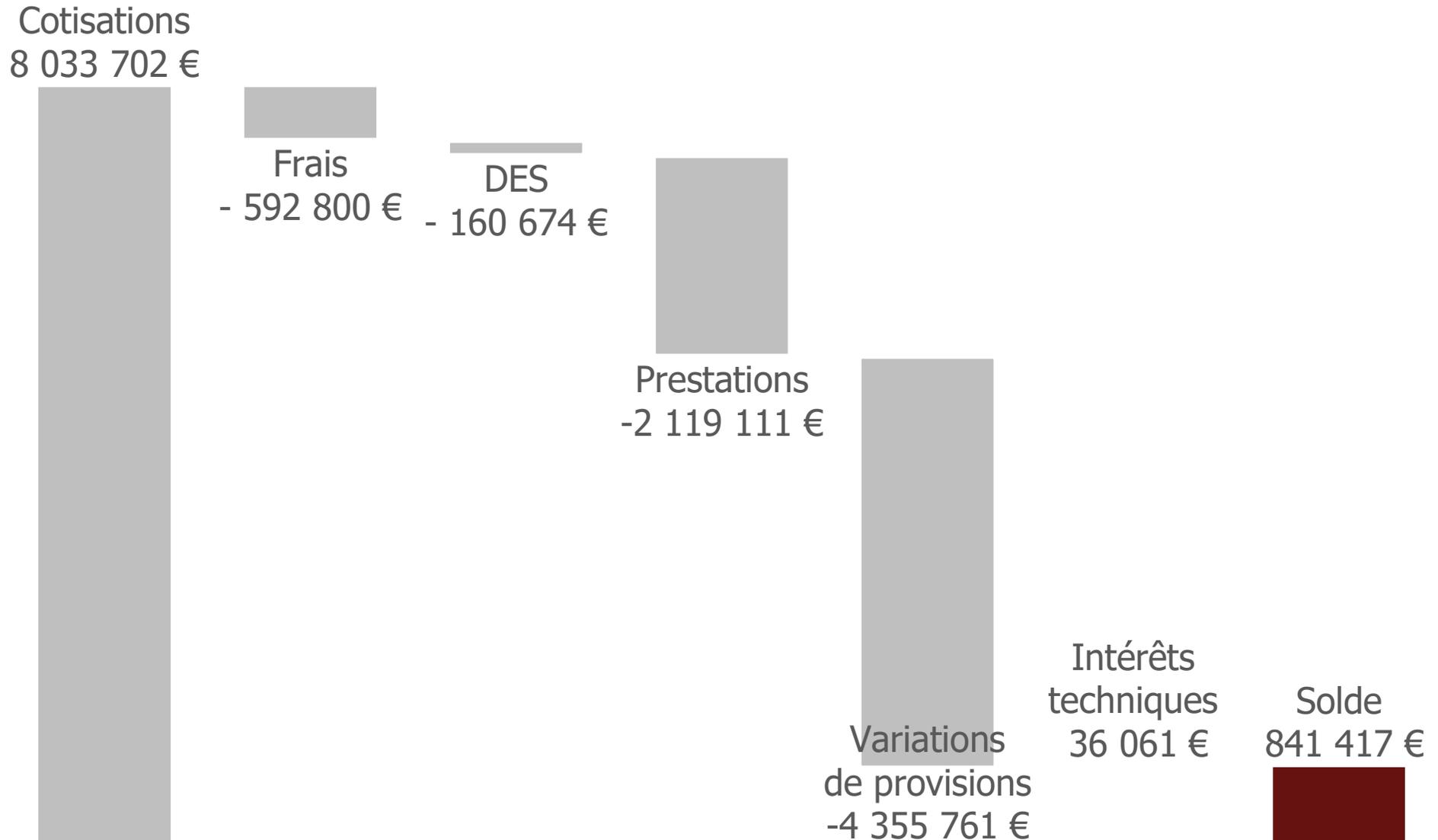
Le décès est créditeur de 1 M€



Décomposition du compte comptable décès



L'AT est créiteur de 840 k€



Décomposition du compte comptable arrêt de travail



Les réserves sont de 1,58 M€

- Le solde créditeur total est de 1 844 492 €
Le solde est créditeur de 1 003 075 € sur le décès
Le solde est créditeur de 841 417 € sur l'AT
- Ce qui permet d'alimenter les réserves de 1 581 008 €
Car le solde est débité du prélèvement des assureurs (15%)
Et créditer des intérêts financiers
- Dont 1 383 369 € pour la provision pour égalisation
Qui est défiscalisée
Et a atteint 13% de son plafond actuel
- Et 197 639 € pour la provision complémentaire



Ce qui change pour 2025

- Les prestations ont été revalorisées de 1,80%
Au 1^{er} janvier 2025
Pour les rentes incapacité, invalidité et le traitement de référence
- Les IJSS ont diminué au 1^{er} avril 2025
Avec un plafond passant de 1,8 SMIC à 1,4 SMIC
- La rente éducation devient viagère
pour les enfants handicapés sans surcoût sur les cotisations



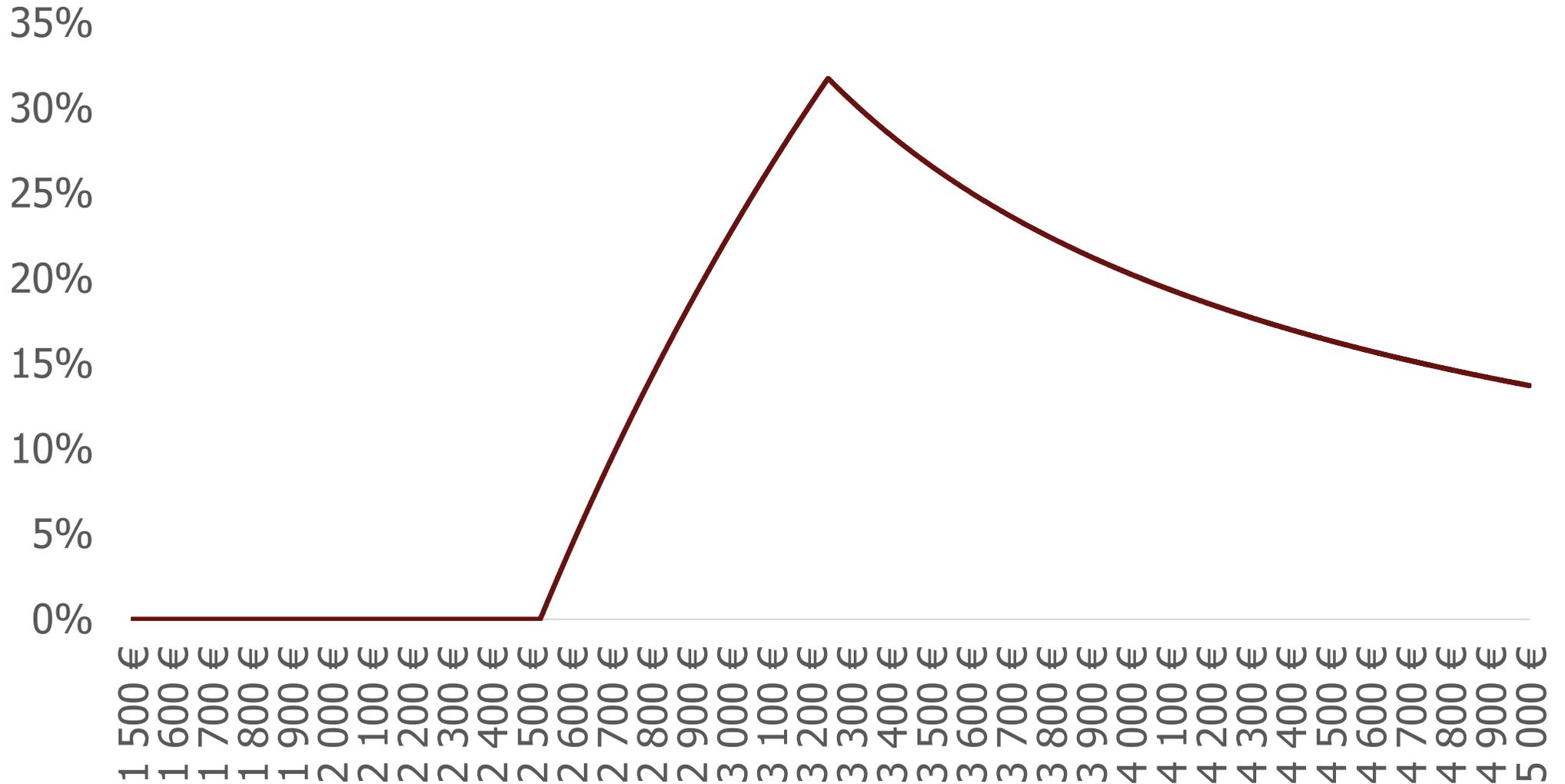
Rappelons la baisse des IJSS

Et son impact sur le régime





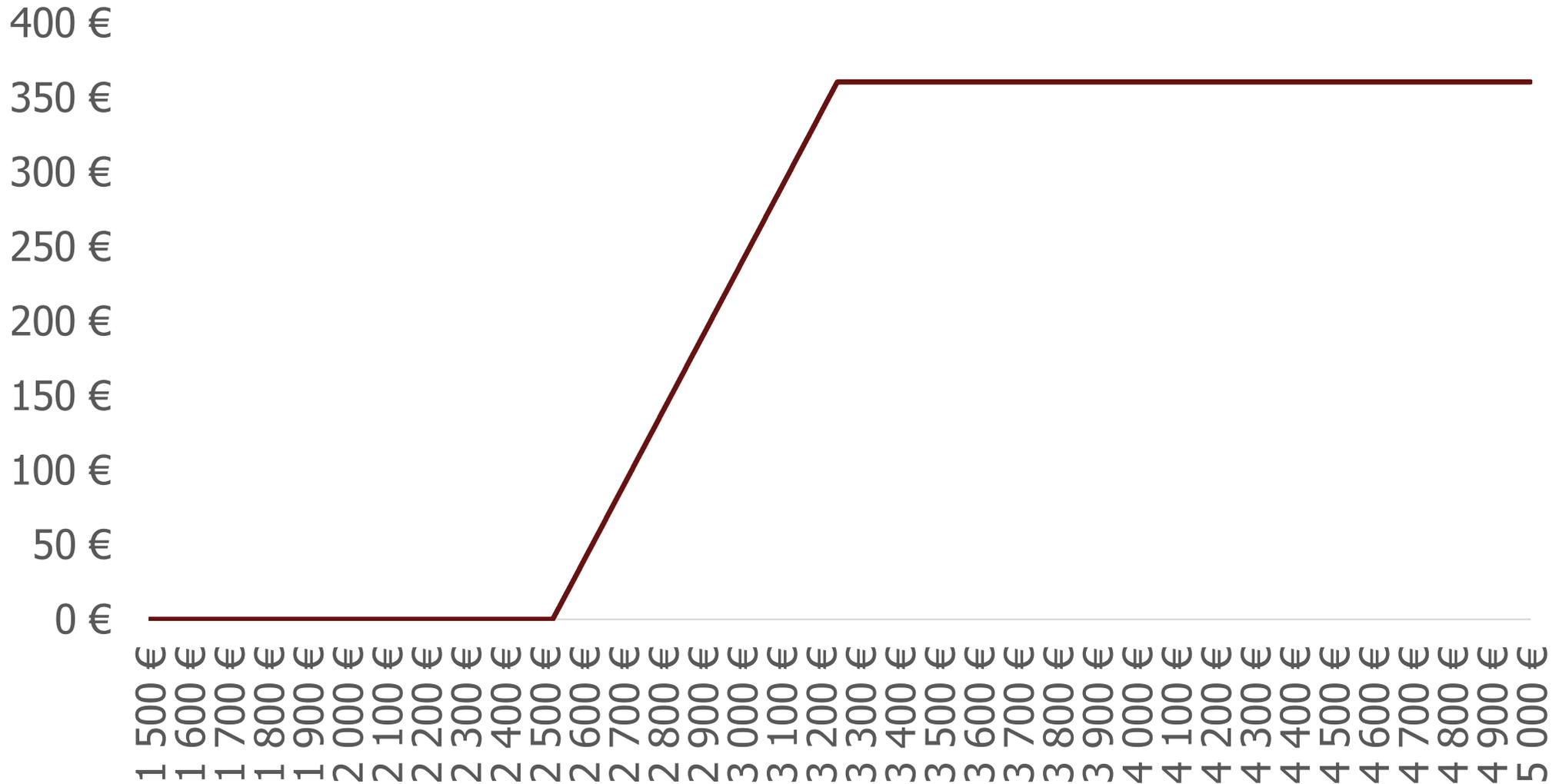
L'impact dépend du salaire



Impact en % de la baisse du plafond sur les prestations incapacité en fonction du salaire avant l'arrêt de travail



L'impact dépend du salaire



Impact en € de la baisse du plafond sur les prestations incapacité en fonction du salaire avant l'arrêt de travail

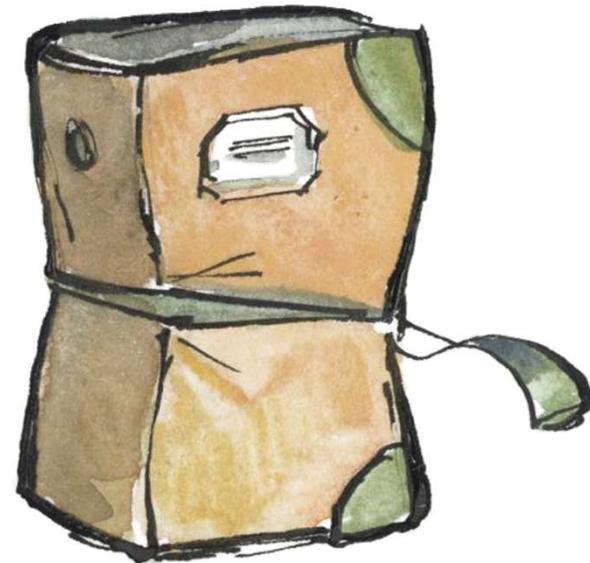


Votre régime est concerné

- Les IJSS diminuent de 8%
Et représentent 64% de la rémunération
- Le maintien employeur augmente de 19%
Et représente 12% de la rémunération
- Les prestations de l'assureur ne sont pas impactées
Mais la répartition du type de prestation évolue
Avec une hausse de 4% sur la mensualisation
Et une baisse de 3% sur le complémentaire
Et représentent 24% de la rémunération du salarié
- Les salariés en AT perdent 3% de rémunération net
Mais certains salariés peuvent perdre jusqu'à 360 € par mois



Pour conclure





2024 est une année prometteuse

Mais qu'il convient de nuancer

- Le solde du compte de PB 2024 est créditeur
De 1,84 M€
- Grâce notamment aux hausses de cotisations
- Et aux changements de méthodologies
Certains de leurs impacts devraient diminuer dans le temps
- Mais la sinistralité 2024 est faible sur le décès
- Et l'ajout de la rente éducation handicapée viagère
Peut également augmenter la charge de sinistres

Merci pour votre attention

Luka DEBATISTA
luka.debatista@actuarielles.com



A C T U A R I E L L E S

14, rue René Leynaud – 69001 LYON
Tel 04 78 28 59 44